



La Cour suprême renverse... sa propre décision

Une demande d'appel d'abord acceptée est rejetée deux heures plus tard

RAYMOND GIROUX
RGIroux@lesoleil.com

OTTAWA — Même la Cour suprême peut se tromper! Ce que l'on qualifie maintenant et avec gêne « d'erreur humaine », au plus haut tribunal du pays, a brièvement semé la joie hier matin parmi les 350 juges administratifs du Québec, et la consternation au sein du gouvernement.

Deux heures plus tard, les gémissements pleuraient, et les déçus jubilaient : le juge Michel Bastarache renversait sa propre décision et donnait tort aux juges administratifs.

L'ancien juge en chef Antonio Lamer a confirmé au SOLEIL qu'il n'avait pas souvenir d'une telle situation, dans ses 20 ans comme membre du tribunal. « Des erreurs ont pu se commettre et se corriger dans le passé », a-t-il dit, mais avant que la décision soit rendue publique comme dans le cas présent.

La Cour a en effet dans un premier temps annoncé en avant-midi, sous la signature du juge Michel Bastarache, qu'elle accordait à l'Association des juges administratifs du Tribunal administratif du Québec (le T.A.Q., pour les familiers) le droit d'en appeler d'une décision de la Cour d'appel du Québec du 5 septembre 2001.

La décision précisait même que tous les frais de l'appel seraient imputables aux parties adverses, quel que soit le jugement du tribunal.

Puis, on ne sait trop comment, le greffe du tribunal comme le bureau du juge Bastarache se refusant à tout commentaire, la Cour a réalisé sa gaffe et publié un nouveau communiqué précisant cette fois que la demande d'appel était rejetée.

« Une erreur s'est glissée dans la transcription du jugement », a expliqué un porte-parole de la Cour en citant la décision révisée. « Le premier jugement était erroné et ne reflétait pas la décision de la Cour. »

Le président de l'Association des juges administratifs, George Wurtele, était estomaqué de ce revirement de situation. « Une journée forte en émotions, a-t-il dit au SOLEIL, toujours sous

Voir DÉCISION en A 2 >

L'enquête piétine



Les policiers étaient toujours à la recherche d'indices hier sur le lieu du dernier meurtre du tireur fou, en Virginie. Il faut dire que la confiance a fait place au pessimisme dans la région de Washington, où les enquêteurs ont admis n'avoir aucun détail précis sur le tueur, ni sur l'arme utilisée. Qui plus est, le témoignage d'un homme disant avoir aperçu une camionnette de couleur crème sur les lieux du dernier crime s'est finalement révélé non fondé. Détails en page A 8.

IRAK

Les É.-U. reculent à l'ONU

La Maison-Blanche cherche un compromis avec Paris et Moscou

■ NATIONS UNIES (AP et AFP) — Face à l'hostilité persistante d'un grand nombre de pays, les États-Unis sont prêts à renoncer à menacer l'Irak d'un recours automatique à la force en cas d'entrave au travail des inspecteurs en désarmement et déposeraient une formule de compromis, aujourd'hui ou demain, à l'ONU.

Cette concession de taille est destinée à rallier le soutien de la France et de la Russie, deux pays qui disposent d'un droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU et qui s'opposent à un recours automatique à la force contre l'Irak en cas d'entrave au travail des inspecteurs en désarmement.

À Washington, le porte-parole du département d'État américain Richard Boucher a assuré que l'objectif des États-Unis restait « une résolution ferme qui dit clairement qu'il doit y avoir des conséquences ».

« Ces conséquences prendraient la forme d'une action si l'Irak ne se conforme pas » au nouveau régime renforcé d'inspections », a ajouté le porte-parole.

Voir ONU en A 2 >

Washington opérerait pour une stratégie à deux étapes

MONTMAGNY

Tentative de meurtre sur une mère de famille

L'assaillant voulait étouffer une histoire d'agression sexuelle sur une gardienne

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

Un homme de 35 ans du comté de Montmagny a été accusé de tentative de meurtre sur une mère de famille après que cette dernière eut porté plainte contre lui pour agression sexuelle sur sa fille de 16 ans.

L'histoire remonte au mois de mai dernier. L'accusé, Denis Morin, 35 ans, et sa conjointe, Lorraine Bourgelas, 30 ans, avaient retenu les services de

gardien à domicile d'une jeune fille de 16 ans. Selon la Sûreté du Québec, l'adolescente aurait été agressée sexuellement par Morin.

« En arrivant chez elle, elle a tout raconté à sa mère, qui a immédiatement porté plainte à la SQ », a raconté Ann Mathieu, porte-parole de la SQ.

Le fait d'être dénoncé n'aurait cependant pas plu à l'accusé, qui, selon la SQ, aurait comploté avec sa conjointe pour éliminer la mère et sa fille. « Le couple se disait qu'en les éliminant, il

n'y aurait plus de témoins », a expliqué M^{me} Mathieu.

Le 10 mai, Morin a été accusé d'agression sexuelle et d'incitation à des contacts sexuels avec une mineure au palais de justice de Montmagny. Il a par la suite pu recouvrer sa liberté en attendant la suite des procédures judiciaires.

« Le couple a comploté pour éliminer la mère et la fille entre juillet et septembre dernier, a relaté le porte-parole de la SQ. Durant cette période, des

gestes de vandalisme ont été commis à la demeure des deux femmes. »

Le 14 septembre, l'accusé se serait caché dans un rang avec une arme à feu. « Il attendait que la mère et sa fille reviennent à leur résidence et surveillaient leur voiture, a relaté M^{me} Mathieu. À un certain moment, il a vu la dite voiture et il a tiré. Heureusement, seule la mère se trouvait à bord du véhicule, et elle n'a pas été blessée. »

Voir TENTATIVE en A 2 >

RELATIONS BLANCS-AUTOCHTONES

Chevrette affiche son inquiétude

« Quand je lis quelqu'un qui menace les Indiens d'un fusil chargé, j'avoue que ça me fait peur »

JEAN-SIMON GAGNÉ
JSGagne@lesoleil.com

À la veille d'entreprendre une tournée pour expliquer l'entente conclue en juin entre le Québec et quatre communautés innues, l'ex-ministre Guy Chevrette ne cache plus son inquiétude devant la hargne qui se développe. En particulier à Sept-Îles, où les incidents à caractère raciste se multiplient.

« Sept-Îles, pour moi, c'est un gros point d'interrogation, déclare d'emblée le mandataire spécial du gouvernement Landry. Quand je prends connaissance

de tracts qui mentionnent une haine réciproque entre les deux communautés, ou quand je lis le courrier d'un lecteur qui menace les Indiens d'un fusil chargé, j'avoue que ça me fait peur. Je n'accepte pas cela, c'est de l'intolérance. »

L'ex-ministre a été particulièrement insulté par la diffusion de tracts qui lui déconseillent de mettre les pieds dans la ville. Il s'étonne que les esprits soient aussi échauffés, alors que les négociations avec la communauté

Voir CHEVRETTE en A 2 >

Ça joue dur à Sept-Îles Page A 13



Guy Chevrette avait l'air songeur lors d'un point de presse, hier, au parlement.



LA MÉTÉO

Maximum 8, minimum 1

Nuageux avec percées de soleil. Vents légers. Détails page S 20.

Précipitations (avant hier)

Ce mois-ci: 37,5 mm Lan dernier: 47,4 mm
Cet été: 400 mm L'été dernier: 481,7 mm

SOMMAIRE

Actualités	A 3	Économie	C 1
Agenda	B 6	Editorial	A 14
Arts et vie	B 1	Le monde	A 8
Bourses	C 4	Petites annonces	S 15
Bridge	S 18	Québec / Canada	A 6
Capitale et régions	A 10	Sports	S 1
Décès	C 6	Statistiques	S 12
Diversissements	B 7	Télévision	B 4

QUÉBEC,
106^e ANNÉE, N° 287
FLORIDE, 1,75 \$ US
MONTREAL,
OTTAWA 87¢
PLUS TAXES



65¢ PLUS TAXES 6 27657 00075 9

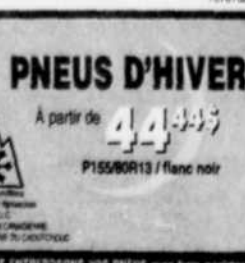
Prenez l'hiver du bon pneu

Pas de comptant, pas d'intérêt et jusqu'à 4 mois pour payer*
* Achat minimal de 250\$ et sur approbation du crédit.

Beauport	639, rue Clémenceau	661-1212
Vanier	385, rue Lavoie	683-1010
Les Saules	3755, boul. Hamel	871-6740
Québec	1220, boul. Charest O.	681-4646
Lévis	155, Président-Kennedy	833-3282

Ultra Grip Ice

Traction maximale dans la neige et sur la glace
* Rabais offert à l'achat de quatre Ultra Grip Ice



PNEUS D'HIVER
À partir de 44\$
P155/R013 / Flanc noir

ONU

Suite de la Une

Toutefois, des diplomates occidentaux s'exprimant sous le couvert de l'anonymat ont précisé que la menace de conséquences serait ambiguë et que, si l'Irak entrave le travail des inspecteurs, les États-Unis seraient tenus de consulter le Conseil de sécurité avant toute action.

Les représentants américains à l'ONU seraient donc désormais disposés à une formule de compromis qui permettrait au Conseil de sécurité de l'ONU de sortir du blocage actuel et d'adopter une résolution sur l'Irak, ont précisé ces diplomates à l'Associated Press.

La position de Washington ne serait guère éloignée maintenant de la démarche en deux étapes prônée par la France depuis le début, à savoir tester dans un premier temps la volonté de Bagdad de coopérer sur le terrain avec les inspecteurs de l'ONU; et dans un second temps seulement, si l'Irak entrave leur travail ou ne désarme pas, revenir devant le Conseil de sécurité avant tout recours à la force.

Jusqu'à présent, les États-Unis — soutenus par la Grande-Bretagne — exigeaient que figure, dès la prochaine résolution, l'autorisation de recourir à la force contre l'Irak en cas de mauvaise coopération de Bagdad avec les inspecteurs en désarmement de l'ONU.

À Moscou, le ministre russe des Affaires étrangères, Igor Ivanov, a confirmé que Washington et Londres allaient rapidement soumettre de nouvelles propositions afin de parvenir à un consensus au Conseil de sécurité.

Le secrétaire d'État américain, Colin Powell, a informé son homologue russe que ces nouvelles propositions prendraient en compte le point de vue de Moscou et seraient présentées aujourd'hui ou demain aux autres membres permanents du Conseil.

M. Powell a néanmoins déclaré, hier à New York, que, quelle que soit la teneur d'une nouvelle résolution, les États-Unis conserveront le droit d'utiliser la force pour se défendre eux-mêmes. Il a rappelé que si cette résolution demande que le président américain « agisse avec les Nations unies pour voir s'il est possible de faire face collectivement au problème », le Congrès lui donne aussi « l'autorité pour agir, que les Nations unies soient actives ou non ».

Le président Jacques Chirac a réaffirmé la position française, hostile à toute résolution prévoyant un recours automatique à la force, et réitéré la volonté de la France d'agir « dans le cadre des Nations unies, qui elles seules assurent la légitimité de toute action ».

« C'est une nécessité à la fois morale et politique », a-t-il martelé. Dans ce cadre, Jacques Chirac a estimé que « toutes les résolutions mais rien que les résolutions » de l'ONU « devaient être appliquées ».

DÉCISION

Suite de la Une

le choc des événements. Vous pouvez comprendre notre grand déception.

« Ce n'est pas une erreur de transcription, a-t-il dit dans un premier temps. Mais je ne sais pas encore quoi faire avec cela, c'est quand même très délicat. »

« Nous demanderons probablement à la Cour de révoquer son deuxième jugement, ajoute M. Wurtele. Nous ne comprenons pas. »

La Cour n'avait aucune explication à donner sur la façon dont cette erreur a pu se commettre. « Il y a eu confusion », se contente-t-on de dire en rejetant toute possibilité que les juges aient changé d'opinion.

Les juges du T.A.Q. étaient mécontents de la décision de la Cour d'appel qui recommandait que le renouvellement des mandats, un des points majeurs dans le débat sur l'indépendance de ces juges, devienne l'apanage d'un comité indépendant.

Le ministère québécois de la Justice a obtempéré au tribunal en introduisant une formule selon laquelle trois représentants des milieux juridiques, socio-économiques et universitaires verraient au renouvellement des mandats de ces juges.

Ces derniers rejetaient cette décision en arguant que ces trois personnes sont nommées de toute manière par le ministre de la Justice, et qu'elles ne sont pas plus indépendantes que les trois représentants du gouvernement qui les précédaient.

Les juges administratifs revendiquent le même statut que les juges de la Cour du Québec, soit l'immovibilité sauf pour cause de mauvaise conduite.

Or, ils prétendent que le comité indépendant dépend en réalité de l'évaluation professionnelle déterminée par le président du T.A.Q. ce qui risque de réintroduire leur dépendance envers le pouvoir exécutif, le comité devant évidemment tenir compte de cette évaluation « patronale » avant de soumettre sa recommandation de renouvellement ou non du mandat.

Le jugement de la Cour d'appel était signé des juges René Dussault, André Brossard et Marie Deschamps, qui vient justement d'être assermenté à la Cour suprême. Selon les règles du tribunal, cette dernière n'aurait toutefois pas pris part aux délibérations, si la Cour avait accepté d'entendre la cause.

TENTATIVE

Suite de la Une

N'en pouvant plus de vivre dans de telles conditions, la conjointe de l'accusé s'est rendue au poste de la SQ le 8 octobre. « Elle disait qu'elle n'était plus capable de vivre avec ça, et elle a tout raconté aux policiers », a raconté la porte-parole de la SQ.

Lorraine Bourgelas a comparu hier au palais de justice de Montmagny, où elle a été accusée d'avoir, le 1^{er} juillet, complété pour commettre un meurtre. Un mandat d'arrestation avait été lancé contre elle le 11 octobre.

Quant à Morin, qui est actuellement incarcéré au centre de détention de Québec, il fait face à des accusations de tentative de meurtre, d'agression armée, de menaces et de bris d'engagement. Deux chefs d'accusation relatifs à l'utilisation d'une arme à feu ont également été déposés contre lui.

C'ÉTAIT HIER

2001 — Citant la malveillance du ministère public, la Cour suprême ordonne à Québec de payer 2,3 millions \$ à Benoît Proulx, condamné et acquitté du meurtre de France Alain.

1999 — Le Parlement d'Indonésie accepte l'indépendance du Timor oriental.

1998 — Des rebelles bombardent un oléoduc, en Colombie, causant un incendie qui fait 62 morts.

1989 — Le Parlement de Hongrie adopte une Constitution admettant d'autres partis que le communiste.

1988 — Le Français Maurice Allais remporte le prix Nobel d'économie pour ses travaux sur la théorie des marchés.

1962 — Les États-Unis demandent à l'Assemblée générale de l'ONU de condamner le régime raciste de l'Afrique du Sud.

La NASA redoute la fermeture de la mine Jeffrey d'Asbestos

ASBESTOS (PC) — La NASA, l'agence spatiale américaine, s'inquiète de la fermeture possible de la mine Jeffrey d'Asbestos. Elle craint de perdre son approvisionnement en fibres d'amiant chrysotile nécessaires au lancement de ses navettes spatiales Columbia, Discovery et Atlantis.

De passage à Asbestos hier, des représentants de la NASA et d'ATK, l'un de ses partenaires, ont rencontré le président démissionnaire de Mine Jeffrey, Bernard Coulombe, afin de se pencher sur des solutions pouvant leur garantir un approvisionnement en fibres.

Lors d'un exposé présenté aux bureaux de Mine Jeffrey, le directeur des opérations RSRM (Reusable Solid Rocket Motor) d'ATK, Harry Reed, a expliqué l'importance des fibres de Mine Jeffrey pour la production des moteurs destinés à la navette spatiale.

« Mine Jeffrey est le seul fournisseur d'amiant pour le programme RSRM et il est un associé important pour assurer l'uniformité et la fiabilité des isolants, a dit M. Reed. L'équipe de la navette spatiale compte d'ailleurs sur l'amiant de haute qualité de la compagnie pour continuer à assurer la sécurité des astronautes de nos deux pays », a-t-il dit.

Les fibres d'amiant chrysotile d'Asbestos entrent dans la confection d'un isolant conçu spé-

cialement pour les navettes de la NASA. Leurs propriétés permettent notamment de résister à des températures dépassant 2760 degrés Celsius lors du lancement.

SENSIBLE AUX CHANGEMENTS

« La NASA est très sensible aux changements que l'on peut apporter à des systèmes ou programmes qui ont déjà fait leurs preuves. Dans un cas comme celui d'un changement à apporter à

l'isolant, toute une série de tests est nécessaire avant qu'un équipement puisse être construit ou encore qu'il puisse prendre son envol. Quand un ingrédient d'une formule est sujet à un changement, nous devons confirmer que la performance des moteurs de fusée ne sera pas affectée. En fait, remplacer un ingrédient majeur comme l'amiant s'avère une opération majeure et cela implique une période de

tests de grande envergure, qui peut s'étendre sur plus d'une année », a mentionné M. Reed.

Outre les navettes spatiales, les produits de Mine Jeffrey ont rendu possible l'envoi des sondes Magellan et Galilée vers Vénus et Jupiter en 1989. Ils ont aussi été utilisés lors des premières missions de construction de la Station spatiale internationale (SSI) en 1998 et en 1999.

Les fibres d'amiant servent à la confection d'un isolant des navettes

CHEVRETTE

Suite de la Une

innue locale n'ont même pas commencé.

« Le problème est très profond. Il y a de la provocation des deux côtés. Cela remonte loin dans le temps. Aujourd'hui, une partie des Québécois pense que le gouvernement va leur imposer le même accord que celui conclu ailleurs sur la Côte-Nord. Est-ce qu'il est trop tard? a interrogé l'ancien ministre, hier, en conférence de presse. Moi, je crois qu'une grande majorité de citoyens ne favorisent pas la confrontation. Quand je lis l'entente, je me demande comment la distorsion [des faits] a pu aller aussi loin. » Du même souffle, M. Chevrette reconnaît que le « cafouillis » et « l'imbroglio » ayant entouré la divulgation du contenu de l'accord n'ont pas aidé à calmer les esprits. « Nous avons du rattrapage à faire », admet-il.

Guy Chevrette se défend de jouer les paratonnerres politiques, de n'être qu'un pompier de service chargé d'étouffer la colère d'une partie des Blancs du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord. Il ne voit aucune contradiction entre son parti-pris connu en faveur de l'entente et son actuelle mission de consultation publique.

« Je ne suis pas un vendeur de calottes, mais je suis pour l'exactitude des faits, a-t-il expliqué dans son langage coloré. Par exemple, si quelqu'un me dit que l'entente pose des problèmes aux trappeurs blancs, rien ne m'empêche de faire des recommandations et de suggérer certaines modifications. » À cet effet, il précise qu'il remettra un rapport au ministre des Affaires autochtones, Remy Trudel, à la mi-janvier.

DROITS RECONNUS

Pour Guy Chevrette, l'entente vise à encadrer et à clarifier des droits reconnus depuis belle lurette aux autochtones, y compris par la Cour suprême. Elle veut mettre fin à ce que les juristes appellent « l'incertitude juridique ». « En ce moment, un agent de conservation qui arrête un autochtone dans la forêt peut se faire sortir n'importe quel jugement. Il ne peut rien faire. Je trouve cela parfaitement humain d'avoir des inquiétudes, affirme-t-il. Les gens doivent se sentir partie prenante des discussions. Ils se demandent : est-ce que mes droits ont changé? Concrètement, si le quota annuel de truites a été pris dans un lac, est-ce que les autochtones peuvent continuer d'y pêcher? Toutes les négociations [à venir] sur les modalités de chasse et de pêche visent justement à encadrer tout ça. »

« Gouverner, c'est prévoir », poursuit M. Chevrette, qui met ses « compatriotes » en garde contre l'indifférence face aux problèmes vécus par les autochtones. Quand je vois des communautés parkées sur de petits territoires, avec 70% de chômage, c'est peut-être ma formation d'enseignant qui veut ça, mais je m'interroge. »

Politicien jusqu'au bout des ongles, Guy Chevrette refuse de critiquer son ancien collègue Jacques Parizeau, qui a récemment émis de sérieuses réserves à propos de l'entente. « M. Parizeau est un citoyen, il a le droit d'intervenir », concède-t-il. Interrogé sur la possibilité que les nouveaux territoires autochtones fassent sécession d'un éventuel Québec indépendant, M. Chevrette a promis une séance spéciale pour clarifier la question. En outre, il ne croit pas que la signature de l'entente constitue une reconnaissance implicite par le Québec de la Constitution de 1982.

« Cela relève du détail. On peut ajouter [cette précision] au feutre noir », conclut-il d'un ton théâtral.



Sur une seule paire

Choisissez une paire de lunettes complète (verres et monture) parmi notre collection Mode et, sur présentation de cette annonce, obtenez 100\$ de rabais sur le prix régulier.

* Un coupon par acheteur. Ne peut être combiné à aucune autre promotion. N'a aucune valeur en espèces. Valable dans la province de Québec seulement. Offre valide jusqu'au 15 novembre 2002. Les lunettes illustrées sont à titre d'exemple seulement.

100\$ de rabais de lunettes jusqu'au 15 novembre

DEUX pour un

Choisissez deux paires de lunettes complètes (verres et montures) parmi notre collection Mode et ne payez que la plus chère des deux.

MARCHANT OPTOMÉTRIE & LUNETTERIE

Dr René Marchand, Optométriste
Examen de la vue sur place
Acceptons les prescriptions de l'extérieur

Place Laurier 653-6611
Les Saules 877-9456
(Boul. L'Ormière, voisin d'Ameublements Tanguay)
Donnacona 285-1333
Saint-Raymond 337-6751
St-Marc-des-Carières 268-3933

Résultats
TVA, le réseau des franges

LOTTO QUÉBEC
Tirage du 2002-10-16

6/6	0	2 000 000,00 \$
5/6+	2	250 230,30 \$
5/6	189	2 118,30 \$
4/6	10 272	74,70 \$
3/6	191 374	10,00 \$
Ventes totales:		11 666 999 \$
Prochain gros lot (appr.):		5 000 000 \$

SELECTIONS BONUS*
12 22 37 39 41 43 1
04 07 20 24 37 43 3
13 15 26 31 37 44 0
16 20 21 28 30 44 1
04 24 29 32 38 40 0
02 05 22 30 40 47 0

* Si vous êtes détenteur d'une sélection bonus gagnante (BVG) vous remportez un lot de 1 640 \$ et une participation au tirage en direct au hasard de la Coupe Gros. Pour être admissible à ce tirage, vous devez déclarer votre lot aux bureaux de Loto-Québec avant 16 h 30 le 15 novembre 2002. Un groupe propriétaire d'une sélection gagnante est considéré comme un seul détenteur.

Québec
Tirage du 2002-10-16

6/6	0	1 000 000,00 \$
5/6+	2	25 000,00 \$
5/6	17	500,00 \$
4/6	1 012	50,00 \$
3/6	19 073	5,00 \$
Ventes totales:		550 387,50 \$

Montreal Tirage du 2002-10-17
882 9560 NUMERO: 822401

Extra Tirage du 2002-10-17
NUMERO: 918864

Extra Tirage du 2002-10-16
NUMERO: 918864

FANCO Tirage du 2002-10-17

02	05	08	11	13	14	17	20	24	28
29	33	36	41	51	54	58	62	66	69

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L.Q., cette dernière a priorité.

Si vous avez un problème de jeu. MISE SUR TOI 1 866 505 8388

ACTUALITÉS



À l'heure actuelle, le principal litige porte sur l'établissement d'un mécanisme de règlement des différends qui pourraient survenir lors de futures négociations.

Les procureurs exigent un médiateur

Québec refuse et les invite d'abord à s'asseoir à la table des négociations

MYLÈNE MOISAN
MMoisan@lesoleil.com

Les procureurs de la Couronne ont fait savoir hier qu'ils ne retourneront pas au travail tant qu'un médiateur ne sera pas saisi de leur dossier. Un ultimatum qui n'a pas ému le ministre de la Justice, qui estime avoir mis assez d'eau dans son vin.

La condition *sine qua non* des procureurs n'a trouvé écho nulle part. En point de presse, le président du Conseil du Trésor, Joseph Facal, a opposé une fin de non-recevoir. « On nomme un médiateur quand on constate une impasse dans une négociation. Dans ce cas-ci, il n'y a même pas de négociation. Il faudrait d'abord qu'ils viennent s'asseoir à la table », a répliqué M. Facal.

Au bureau de Bernard Landry, il n'est pas question pour l'instant d'accéder à la demande des procureurs de remplacer le ministre Bégin par un médiateur spécial. « Pour nous, c'est un dossier qui concerne le ministère de la Justice et le Conseil du Trésor », a tranché Jacques Wilkins, directeur des communications du cabinet du premier ministre.

En commission parlementaire hier matin, Paul Bégin a reconnu que le projet de loi déposé mercredi pouvait gagner en clarté, ouvrant ainsi la porte à certaines modifications du texte. « Le but de faire une commission parlementaire pour étudier un projet de loi, c'est parce qu'on prétend qu'on n'est pas le bon Dieu et qu'on ne rédige pas à la perfection tout ce qu'on a », a-t-il admis.

Au sortir de la commission, le président de l'Association des substituts du procureur général du Québec était furieux. Claude Girard, qui a maintes fois reproché au gouvernement de s'être trainé les pieds, l'a accusé cette fois de précipiter les choses. Il faisait allusion au fait que le projet de loi passait en commission parlementaire une vingtaine d'heures après avoir été déposé en Chambre. « Ils ont fait cette commission à la toute presse, c'est de l'improvisation. Ça vous montre le sérieux qu'il accorde au dossier. Nous, on s'est déplacés, pour

venir constater qu'il n'y avait pas d'ouverture, ni de propositions concrètes. »

À l'heure actuelle, le principal litige porte sur l'établissement d'un mécanisme de règlement des différends qui pourraient survenir lors de futures négociations. Dans l'entente de principe intervenue en mai 2001, M. Girard a reconnu qu'il n'était nul part question d'un tel aménagement. Les procureurs réclament maintenant à cor et à cri le recours à l'arbitrage obligatoire, dont les décisions lieraient le gouvernement. Un précédent inconcevable pour le gouvernement et même pour l'opposition libérale.

Au cours de la période de questions en Chambre, M. Bégin a promis d'inclure une nouvelle clause dans le projet de loi 119. Il s'est ainsi engagé à ce que « les parties pourront faire appel, à la demande de l'une d'elles, à une tierce personne choisie d'un commun accord, qui les assistera dans la recherche d'un règlement satisfaisant. Cette personne fera des recommandations, lesquelles ne lieront pas les parties ».

En fin de journée, M. Girard n'avait toujours pas reçu la promesse par écrit, comme il le réclamait, pour la simple raison qu'il était en route vers Montréal. En entrevue téléphonique, il a répliqué ne pas donner cher de la parole du ministre. « Il est de mauvaise foi. Ce matin, il nous disait qu'il n'avait pas le mandat et maintenant il l'aurait », a déploré M. Girard.

En commission parlementaire, M. Bégin avait répété, à raison, qu'il n'avait pas le mandat de nommer un médiateur, mais qu'il pouvait par contre modifier le texte du projet de loi. Ce qu'il a promis. Il a également assuré que le projet de loi suivrait son cours et qu'il repasserait en commission parlementaire pour une analyse « article par article ».

En attendant, les procureurs continuent de faire le pied de grue à l'extérieur des cours de justice. Le comité des moyens de pression s'est réunis hier soir pour décider de la marche à suivre à la suite des derniers développements survenus au cours de la journée.

Ils réclament le recours à l'arbitrage obligatoire

RÉSEAU D'EXPORTATION DE GBL

Plus de 4 M\$ en argent et en biens saisis

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

Pas moins de 4 millions \$ en argent et en biens appartenant à Daniel Pelchat et à ses présumés complices ont été saisis par les autorités canadiennes et américaines à la suite du démantèlement, le mois dernier, d'un important réseau d'exportation de GBL, qui sévissait à partir de la Rive-Sud de Québec.

Hier matin, la GRC s'est rendue au domicile de Pelchat, à Sainte-Étienne-de-Lauzon, pour y saisir un piano à queue d'une valeur de 29 000 \$ et un spa. La résidence de celui que les autorités canadiennes et américaines considèrent comme la tête dirigeante du réseau a également été saisie en vertu de la loi sur les produits de la criminalité.

« On avait la preuve que ces biens-là avaient été achetés avec de l'argent qui provenait du réseau d'exportation de GBL », a expliqué au SOLEIL l'inspecteur Jacques Désilets, officier responsable de l'Unité mixte des produits de la criminalité de la GRC. La valeur totale des biens et immeubles saisis s'élève à quelque 265 000 \$.

Une ordonnance de blocage a également été émise sur la demeure de l'ex-conjointe et présumée complice de Pelchat, Judith Bélanger. La GRC a en outre saisi une somme de 480 000 \$ appartenant à l'ancien couple et à David Rousseau, que la GRC considère aussi comme un présumé complice dans cette affaire.

« Le réseau avait cinq comptes dans des institutions financières de la région de Québec, et quatre à l'étranger », a précisé l'inspecteur Désilets, ajoutant que Pelchat avait ouvert des comptes au Texas et « dans les îles » (lire : dans des abris fiscaux tels les îles Caïmans ou les Bahamas, par exemple).

« La 19 septembre, on avait saisi plusieurs documents et des ordinateurs dans les résidences de Bélanger et de Pelchat, ce qui nous a permis de retracer les comptes de banque du réseau », a mentionné l'inspecteur Désilets.

Le solde total des comptes bancaires que Pelchat avait ouverts dans le fief de Georges W. Bush s'élevait à près de 2 millions \$ au moment du blocage. Les autorités américaines ont également saisi quelque 243 000 \$ de paiements en transit destinés à l'organisation de Pelchat.

COMMANDES PAR INTERNET

D'après la preuve recueillie par la GRC et la Drug Enforcement Administration (DEA) des États-Unis, Daniel Pelchat expédiait par courrier les commandes de GBL, qui lui étaient adressées dans Internet. Pas moins de 115 personnes provenant de 84 villes du Canada et des États-Unis ont été arrêtées à la suite du démantèlement de réseau, qui exportait ses produits dans plus de 20 pays et qui générerait des revenus quotidiens évalués à 45 000 \$US. Au total, la drogue saisie au Canada et aux États-Unis dans le cadre des opérations Carey et Webslinger est évaluée à plus de 420 millions \$ sur le marché noir.

Judith Bélanger, 37 ans, de Saint-Étienne-de-Lauzon, et David Rousseau, 28 ans, de Laurier-Station, ont comparu le 19 septembre dernier au palais de justice de Québec, où ils ont été accusés d'avoir « illégalement complété avec Daniel Pelchat dans le but de commettre un acte criminel aux États-Unis ». Tous deux ont été remis en liberté en attendant la suite des procédures judiciaires. Quant à Pelchat, qui fait face à des procédures d'extradition, il croupit toujours au centre de détention de Rivière-des-Prairies.

L'utilisation du sel sur les routes suppose des risques

ALAIN BOUCHARD
ABouchard@lesoleil.com

L'origina, sur la route 175, du parc des Laurentides, le chevreuil, sur la 40, à Berthier, et le wapiti, sur la 93 des Rocheuses, en Alberta, ne sont pas là pour se faire rôti au soleil ou admirer votre *pick up*. Ils sont là pour lécher le sel séché dans le chemin.

« Plus vous étendez du sel pour combattre la neige et la glace, plus grands sont les risques de heurter une bête en pleine route, confirmait hier au SOLEIL un spécialiste d'Environnement Canada, Bernard Madé. Ce n'est pas pour rien, dit-il, qu'il y a moins de bêtes dans le chemin, l'été et l'automne. C'est qu'elles n'y trouvent plus de sel. »

Ceux qui douteraient encore de cette explication n'ont qu'à examiner n'importe quel champ de vaches. Ils y verront nécessairement un bloc de sel. Les vaches, tout comme les orignaux, les chevreuils et les wapitis, sont des mammifères qui raffolent du sel.

Les vieux du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et probablement de Québec aussi, avaient inventé une explication légendaire au fait que peu d'orignaux causent des accidents routiers l'automne, par exemple. C'est qu'ils se trouvent alors dans leur cycle farouche, disaient-ils, précisément la raison pour laquelle le gouvernement a fixé la saison de chasse en automne!

Ce qui fait bien rire Bernard Madé... et ce qui le fait un peu pleurer en même temps. Lui dont le boulot consiste à faire réduire le volume de sel de voirie utilisé sur les routes canadiennes, d'au moins 20 à 30 % d'ici 2007. Il a expliqué le plan de match à quelque 150 « combattants de l'hiver » réunis à Québec, hier, pour le sixième colloque annuel sur la viabilité hivernale.

Les accidents d'animaux ne sont pas le pire et le seul dégât causé par ce sel. La pollution est plus grave encore, même si les accidents qu'elle cause sont moins visibles et moins spectaculaires à court terme.

« Notre grand défi, a dit Madé en entrevue, c'est d'amener les Canadiens à ne pas conduire de la

même façon en hiver qu'en été; on dirait que la première neige de l'automne est la première neige de toute l'existence! Sauf qu'en attendant, ils le font toujours, et exigent des routes parfaitement dégagées. »

Selon Denis Gosselin, responsable du déneigement à la Ville de Lévis, les routes canadiennes auraient été criblées de 5 millions de tonnes de sel, en l'an 2000 seulement. En plus des autres fondants et abrasifs. À 35 \$ la tonne — ce qui est plus cher que la tonne d'asphalte —, les autorités publiques ont alors dépensé 250 millions \$ en sel de voirie seulement. La réduction visée par le gouvernement fédéral épargnerait 75 millions \$ aux contribuables canadiens. Sans compter la réduction de pollution... et les bêtes de moins dans le chemin.

Des efforts de réduction sont faits. L'explication est contrôlée par électronique et informatique. Les villes prévoient de plus en plus la glace avant qu'elle ne se forme — ce qui coûte d'ailleurs moins cher, insiste Bernard Madé. Les camions étendent de moins en moins souvent les 10 épaisseurs de sel dont 90 % sont complètement inutiles et dévastatrices en plus, comme l'a rappelé un autre conférencier, Denis Ferland celui-là, employé de la Ville de Québec.

Les rues sont tellement vite et bien déneigées, dans ce pays, dit Denis Gosselin, qu'on a même fini par créer l'impression persistante qu'il tombe moins de neige que jadis, alors que, affirme-t-il, les précipitations sont toujours les mêmes depuis fort longtemps.

Le citoyen, et l'économie à plus forte raison, attend des miracles de la voirie. Le fameux *Just in time* du camionnage lourd est notamment un nouveau facteur qui exerce une énorme pression sur les voiries provinciales et municipales. « Le sel est effectivement un produit miracle, l'hiver, lance Gosselin, un vétérinaire de la voirie qui a connu l'utilisation du mâchefer de charbon comme abrasif. Mais il doit être utilisé avec discernement. »

Bref, il ne doit pas causer plus de dégâts qu'il n'en épargne. Voilà le défi de l'Association québécoise du transport et des routes, organisatrice de ce colloque annuel.



Bernard Madé

Jacques Langlois Opticien

Jacques Langlois

● Limoilou 455, 3e Avenue 523-6690
● Centre-ville 460, St-Joseph Est 529-9351

○ Remboursement de l'examen de la vue
ou exécuté à nos bureaux

○ Traitement anti-rayures gratuit

○ Spécial étudiant : 145 \$ et +

Montures sélectionnées avec lentilles organiques et traitement anti-rayures. (-4,0 d à +4,0 d total)
Sur achat de lunette complète. En vigueur jusqu'au 14 décembre 2002. Cette promotion ne peut être jumelée à aucun autre rabais. Non monnayable.

Une étude proscrit l'alcool pendant la grossesse

Même une infime quantité peut avoir des répercussions sur la santé de l'enfant

PITTSBURGH (AP) — Même une faible quantité d'alcool consommée en début de grossesse peut avoir des répercussions sur la santé des enfants à naître. Une étude américaine souligne qu'à 14 ans, ces enfants sont plus petits et pèsent moins que ceux dont les mères se sont totalement abstenues de boire.

Depuis longtemps, le gouvernement américain mettait en garde les femmes contre les dangers de la consommation d'alcool. L'étude menée par Nancy Day de l'Université de Pittsburgh, et publiée dans le numéro d'octobre de la revue *Alcoholism: recherche clinique et expérimentale*, ne fait que confirmer cette donnée.

« Notre message serait de dire aux femmes que la consommation d'alcool est totalement contre-indiquée pendant la grossesse », a déclaré Nancy Day. « Les anomalies mises en lumière par cette étude sont peu importantes et ne concernent que le poids et la taille mais elles sont tout de même étonnantes », a-t-elle ajouté. « Jusque-là, nous pensions que les troubles de la croissance disparaissaient après la puberté. »

Si l'on en croit cette étude, une consommation aussi modérée qu'un verre et demi d'alcool par semaine a

des effets quantifiables sur l'enfant et l'adolescent. Ceux nés de mères ayant consommé de petites quantités au cours du premier trimestre pesaient, à l'âge de 14 ans, environ 1,35 kilo de moins que les enfants nés de mères abstinentes. Et les enfants nés de mères « grosses buveuses » pesaient 7,2 kilos de moins environ.

Depuis 1982, Nancy Day a étudié les effets de l'alcool sur 565 enfants dont les mères buvaient, et a suivi leur évolution à des âges différents. Leurs paramètres (taille et poids) ont été enregistrés à 14 ans. Un suivi que Nancy Day compte mener jusqu'à l'âge adulte jeune, en y intégrant l'étude des fonctions cognitives.

La Dr^e Sandra Jacobson, psychiatre à l'Université Wayne State de Detroit, a estimé que l'étude était bien contrôlée et que ses conclusions étaient parlantes. Elle-même mène une étude similaire.

« Ce qui est intéressant c'est que ces mères ne sont ni alcooliques, ni grosses buveuses, et que des anomalies sont pourtant retrouvées chez leurs enfants, très longtemps après la naissance. »

« La question est maintenant de savoir si cette consommation aurait aussi des répercussions sur le développement comportemental de ces enfants. »



Les enfants nés de mères ayant consommé de petites quantités au cours du premier trimestre pesaient, à l'âge de 14 ans, environ 1,35 kilo de moins que les enfants nés de mères abstinentes.

La pratique de la télémédecine encore mal encadrée

Un médecin ne peut réclamer des honoraires d'un acte posé alors qu'il n'est pas en présence du patient

MARIE CAQUETTE

M.Caquette@lesoleil.com

Bien qu'elle soit en plein développement, la télémédecine navigue toujours dans un environnement mal balisé. Il est, par exemple, encore « illégal » pour un médecin de réclamer des honoraires pour un acte posé alors qu'il n'est pas en présence du patient.

Le partage des revenus entre les consultants appelés en renfort via la télémédecine et les médecins sur le terrain reste aussi à être négocié, tout comme il faudra déterminer les actes susceptibles d'être posés à distance. Il y aura toujours un niveau au-delà duquel il faudra envisager un transfert du patient. En psychiatrie, indique le cardiologue pédiatrique Alain Cloutier, coordonnateur du réseau québécois de télésanté, un diagnostic ne pourra être posé à distance que dans des conditions bien spécifiques.

Dans une entrevue, à l'occasion du 3^e Symposium sur la télésanté qui réunit 200 personnes à Québec jusqu'à aujourd'hui, le spécialiste ajoutait que la télémédecine est appelée à prendre de l'essor dans certains domaines en particulier. Comme aux États-Unis, la radiologie, la pathologie, la dermatologie et la psychiatrie sont les domaines les plus susceptibles d'utiliser les possibilités de la télémédecine.

La moitié des activités de radiologie se font déjà via la télémédecine aux États-Unis, selon un spécialiste invité, M. Rashid Bashshur, directeur de la télémédecine au centre hospitalier University of Michigan Health System. La télémédecine n'est toutefois encore utilisée que pour une fraction minime de l'ensemble des activités médicales.

DES ÉCONOMIES DE TAILLE

Même si personne ne semble s'en préoccuper, dit M. Bashshur, les plus grandes économies qu'apporte la télémédecine profitent aux patients et à leur famille qui évitent de nombreuses dépenses (frais de déplacement et de séjour). Pour l'État, la télémédecine permet tout au plus de contenir les coûts des soins de santé, estime-t-il. Un autre avantage, signale le Dr Cloutier, est une meilleure rétention des médecins en régions. La télémédecine contribue à les rassurer et leur apporte une formation à distance personnalisée qu'aucun séminaire ne peut égaler.

Côté sombre, la plus grande inquiétude des Québécois au sujet de la télémédecine, selon un sondage tout récent rendu public au Symposium, concerne la responsabilité légale en cas d'erreur médicale! Cela inquiète 45% des sondés. Au Canada anglais, il y a deux ans, 88% des gens répondant à un sondage identique manifestaient la même crainte.

Malgré cela, la moitié des Québécois qui ont participé au sondage, effectué il y a quelques semaines à peine, accepteraient de subir une intervention médicale supervisée à distance par un spécialiste!

Signalons que les Québécois n'ont qu'une vague idée de ce qu'est la télésanté, même s'ils en connaissent des applications, comme Info-Santé. À peine 9% des Québécois connaissent le terme de télésanté mais de 20 à 30% connaissent l'une ou l'autre de ses applications. La télésanté est le terme général qui recouvre tous les soins et services donnés à distance, alors que la télémédecine n'en est qu'un important volet.

TRAVAIL

Trop de stress double le risque d'une mort de cause cardiaque

PARIS (AFP) — Trop de stress au travail doublerait le risque de mourir de cause cardiaque, selon une étude finlandaise publiée dans le *British Medical Journal*, daté de samedi.

Les chercheurs spécialistes de la santé au travail d'Helsinki ont suivi pendant plus d'un quart de siècle (25,6 ans) 812 employés de l'industrie en bonne santé (545 hommes, 267 femmes) d'une compagnie (Valmet) située dans le centre du pays. Parmi eux, soixante-treize décès d'origine cardio-vasculaire ont été enregistrés au cours de l'étude.

Entretiens, questionnaires et examens ont permis la collecte de données concernant le stress, la tension artérielle, les taux de cholestérol sanguins.

Les contraintes et tensions au travail (exigences élevées et faible maîtrise du travail) et récompenses insuffisantes de l'effort (bas salaires, manque de reconnaissance sociale et de perspectives de carrière dans l'entreprise au regard des efforts consentis) sont associés à un risque de décès de cause cardio-vasculaire multiplié par deux (respectivement par 2,2 et 2,4), chez

des employés au départ de l'étude en bonne santé, selon les chercheurs.

Les emplois à stress élevé sont également associés à une augmentation du cholestérol total sanguin, observée dès la cinquième année de suivi, et du poids, la prise de kilos pouvant être prédite après 10 ans de stress et d'efforts consacrés à une tâche dépréciée.

Pour améliorer la santé sur le plan cardiaque, les avis délivrés traditionnellement au public préconisent d'arrêter de fumer, de réduire la consommation d'alcool, manger moins gras et de faire de l'exercice physique, rappelle l'équipe du professeur Mika Kivimäki (Institut national finlandais de la santé au travail).

Lexès de risque de mortalité cardio-vasculaire apparaît lié non à l'intensité de l'effort exigé, mais à la tension qui pèse sur l'employé ou l'ouvrier qui s'échine à faire un travail sans responsabilité, socialement peu valorisé, y compris en termes de salaire.

« L'attention devrait aussi être portée sur la prévention de l'anxiété au travail », estiment les auteurs au vu des résultats.

Six Québécois sur dix appuient la médecine à deux vitesses de l'ADQ

MONTRÉAL (PC) — Six Québécois sur dix appuient la médecine à deux vitesses que préconise l'Action démocratique du Québec et les bons d'éducation qui permettraient aux parents d'inscrire leurs enfants à l'école de leur choix.

Mais la proportion s'inverse pour deux autres éléments du programme de l'ADQ: le taux d'imposition unique et l'abolition de la sécurité d'emploi dans la fonction publique. C'est ce qui ressort de la deuxième partie du sondage Léger Marketing-Le Devoir-TVA-The Globe and Mail mené auprès de 1005 personnes entre le 9 et le 13 octobre, soit après la tenue du congrès de l'ADQ, qui a réuni près de 1000 militants à Drummondville.

Ils sont une majorité à accepter que « l'État permette à ceux qui souhaitent un accès plus rapide aux soins de santé de payer pour ces soins dans le secteur privé », selon la formulation du sondage. La même proportion appuie l'introduction de bons d'éducation « permettant aux parents d'inscrire leur enfant à l'école de leur choix ou de les appliquer en paiement partiel à l'école privée ».

Toutefois seulement 30% des sondés sont d'accord pour éliminer les taux progressifs d'impôt pour les remplacer par un taux d'imposition à 20% pour tous les Québécois, peu importe leur revenu. Même chez ceux qui appuient l'ADQ, ils sont légèrement plus nombreux à s'y opposer (48%) qu'à l'appuyer (42%). Quant à la proposition de retirer la sécurité d'emploi aux fonctionnaires québécois, 60% des gens s'y opposent. Même chez les Québécois qui appuient l'ADQ, les avis sont partagés: 49% sont pour et 43% sont contre.

« La population reconnaît que Mario Dumont a posé les bonnes questions, mais qu'il n'a pas nécessairement fourni les bonnes réponses, estime le sondeur Jean-Marc Léger. Plus le programme de l'ADQ est expliqué, plus on exprime des réserves. Les Québécois sont devenus plus rationnels face à l'ADQ. »

L'étude note aussi une hausse du cholestérol sanguin

BOULANGER au Musée de la civilisation

au Musée de la civilisation

www.radio-canada.ca/quebec

Dans le cadre de l'exposition **Hypersymphonique!**, pour les 100 ans de l'OSQ, assistez à l'émission de Jacques Boulanger. Rencontrez : Yoav Talmi, Paul Buissonneau, Sylvie Tremblay. Café, muffins...

9h demain

106.3 FM
Première Chaîne
Radio-Canada

Les CS souhaitent un Fonds jeunesse permanent

MICHELE LAFERRIÈRE
MLaferriere@lesoleil.com

Pour gagner sa lutte contre la pauvreté, l'État devra « réinvestir de façon prioritaire en éducation » et continuer d'alimenter le Fonds jeunesse. C'est ce que fera valoir la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), mardi, devant la commission parlementaire des affaires sociales.

Au fil d'un mémoire d'une vingtaine de pages, la FCSQ fait la démonstration que l'État a tout à gagner en misant sur l'éducation: il réduit ses dépenses, il permet à un nombre accru de citoyens de sortir du cercle vicieux de la pauvreté, et au Québec de connaître une croissance économique vigoureuse. Plus une personne est scolarisée, plus ses revenus d'emploi sont élevés. Et si ses revenus augmentent, elle paiera plus de taxes et d'impôts à l'État.

Finalement, en plus d'augmenter les rentrées fiscales du gouvernement, l'investissement en éducation permet à ce dernier de sauver des sous au rayon des dépenses sociales, parce que, écrit la FCSQ, « les personnes instruites sont moins onéreuses pour l'État du fait qu'elles vont moins utiliser l'assurance-emploi ou l'aide sociale, qu'elles sont moins susceptibles d'être délinquantes et d'occasionner des dépenses liées à la criminalité ». En outre, comme les gens instruits sont en meilleure santé, ils vont moins souvent à l'hôpital.

La FCSQ souhaite que le gouvernement du Québec rende récurrentes les sommes dévolues au Fonds Jeunesse, à tout le moins celles consenties au volet qui la concerne: le programme « Une école ouverte sur son milieu ». « C'est un facteur de lutte contre le décrochage qui implique aussi la communauté », précise Denis Pouliot, porte-parole de la Fédération. Les commissions scolaires et les cégeps avaient reçu 70 millions \$ sur deux ans du Fonds Jeunesse, dont le mandat se termine en décembre 2003. Ils en voudraient au moins autant, sinon davantage.

La FCSQ recommande au gouvernement d'accroître le financement de programmes en éducation ciblés dans les milieux défavorisés ou dans d'autres milieux où subsistent « des îlots de pauvreté ».

La commission parlementaire des affaires sociales tient des consultations depuis le 1^{er} octobre sur le projet de loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ses auditions se poursuivent jusqu'au 24 octobre.

Ikea rappelle plus d'un million de peluches

■ STOCKHOLM — Les magasins d'ameublement Ikea ont rappelé hier les petites peluches Snuttig qui pourraient perdre les billes de plastique qu'elles renferment et donc présenter un risque pour les jeunes enfants. La chaîne suédoise a vendu plus d'un million de ces peluches de 10 cm à travers le monde. Des tests réalisés après qu'un client eut rapporté un Snuttig déchiré à son magasin ont révélé qu'environ 2% des peluches présentaient ce défaut et étaient susceptibles de laisser les petites billes de plastique s'échapper de la poche intérieure. (AP)

La Cour suprême accepte de se pencher sur la fessée

TORONTO (PC) — La Cour suprême du Canada a accepté hier de se pencher sur la loi autorisant le châtiment corporel envers les enfants, vieille de 110 ans.

Les juges examineront donc l'article 43 du Code criminel, qui permet à un enseignant, un parent ou un travailleur en milieu de garde de corriger un élève ou un enfant à la condition que la force utilisée ne dépasse pas la mesure raisonnable dans les circonstances.

Cette loi est contestée par la Fondation canadienne pour les enfants, la jeunesse et le droit, parce qu'elle serait contraire à la Charte des droits. La Fondation a obtenu l'appui de l'Association des sociétés d'aide à l'enfance de l'Ontario.

Pour sa part, le ministère fédéral de la Justice, qui défend le droit de recourir à la correction physique, est appuyé par la Fédération canadienne des enseignants et la Coalition pour l'autonomie de la famille, un groupe conservateur.

En juillet 2000, en Ontario, le juge David McCombs, de la Cour supérieure, avait jugé valide la loi autorisant la correction physique, qui donnait aux parents et aux enseignants une certaine marge de manœuvre. La Cour d'appel de cette même province avait maintenu la décision en janvier 2002.

L'article 43 fait l'objet de vives discussions depuis des années. Des groupes réclament avec vigueur son abolition, pendant que d'autres craignent que des parents soient traités en criminels parce qu'ils administrent une légère fessée.

La Fondation canadienne pour les enfants, la jeunesse et le droit soutient de son côté que l'article en question est trop vague et trop permissif. Ses porte-



La loi autorisant le châtiment corporel envers les enfants est vieille de 110 ans.

parole considèrent que la loi, dans son état actuel, permet que de la discrimination soit faite envers les enfants, en plus de violer leur droit à la sécurité et de les exposer à des punitions cruelles. Le ministère de la Justice considère pour sa part que la loi assure un juste équilibre entre les besoins des parents et les droits des enfants, et qu'elle limite dans la zone douce à modérée la force à utiliser.

Quant à la Fédération des enseignants, ses dirigeants estiment que les professeurs ont parfois besoin de recourir à une correction physique pour les étudiants trop dissipés.

Un homme violent devra verser 60 000 \$ à son ex-épouse

GUY BENJAMIN
GBenjamin@lesoleil.com

Un homme violent devra verser plus de 60 000 \$ à son ex-épouse pour les services corporels qu'il lui a imposés entre 1974 et 1993. Jean-Claude Légaré a échoué en Cour d'appel dans sa tentative de faire annuler la décision rendue il y a plus de deux ans par la Cour supérieure.

Il est plutôt rare qu'une victime de violence conjugale intente une poursuite civile en dommages-intérêts contre son agresseur. Il faut aussi beaucoup de patience, puisque la poursuite intentée en mai 1996 a connu son dénouement ces derniers jours.

En Cour criminelle, Légaré, aujourd'hui âgé de 63 ans, a été condamné en octobre 1996 à 1500 \$ d'amende pour des gestes violents commis sur sa conjointe en 1974, 1976 et 1992. Le couple s'est séparé l'année suivante.

CIVIL

Au civil, Légaré a tenté sans succès de convaincre la Cour d'appel qu'il y avait prescription, après avoir échoué en Cour supérieure. Il ne pouvait être poursuivi, prétendait-il, puisque les événements menant à la poursuite dataient de plus de trois ans.

Les deux instances écartent l'argument de la prescription parce que la

victime a souffert du syndrome post-traumatique de la femme battue. Elle a donc été dans l'impossibilité d'agir pendant de nombreuses années.

Le tribunal conclut que la victime a démontré avoir eu des motifs acceptables de n'avoir rien entrepris contre son conjoint. Le juge de la Cour supérieure, dont la décision est entérinée par la Cour d'appel, écrit que la femme avait raison de croire qu'elle pourrait encourir des maux encore plus sérieux et graves si elle s'en prenait à son conjoint.

En 1974, Légaré avait fracturé le nez de sa conjointe d'un coup de poing. Deux ans plus tard, elle avait droit à un coup de souffler au visage. Elle a eu la lèvre fendue, et sa prothèse dentaire a été cassée en plusieurs morceaux.

Pour faire croire à l'accident, Légaré arrache le retroviseur de la voiture pendant qu'il conduit sa conjointe à l'hôpital. Lors du dernier événement violent marquant, la victime a eu droit à coup de pied dans le dos pendant qu'elle ramassait l'argent qu'il avait lancé sur le plancher. De l'argent pour qu'elle quitte les lieux.

Les dommages-intérêts accordés sont de 48 000 \$. Mais avec les intérêts depuis l'inscription de la cause en 1996 et les frais de cour, la somme dépasse aujourd'hui 60 000 \$.

AVIS NOUVELLE AUTORISATION

Conformément aux dispositions de l'article 423 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le Directeur général des élections donne avis qu'il a autorisé à compter du 7 octobre 2002 le parti Vision Stoneham des Cantons unis de Stoneham et Tewkesbury Monsieur Georges Legendre agit comme représentant officiel et madame Diane Napier comme déléguée du représentant officiel de ce parti.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Pour plus de renseignements, composez sans frais 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846)

M O D E

Pour définir votre style!

PLACE DE LA CITÉ
CENTRE COMMERCIAL

Octobre

Notre mois du remodelage

Ce manteau encore bon-que vous aimez tant est démodé? Nos designers lui redonneront vie et fière allure.

En octobre, pensez remodelage de votre fourrure.

Venez vous inspirer de notre choix incroyable de manteaux.

Service d'échange également offert.

Fourrures DU VIEUX-PORT

55, rue St-Pierre
Québec G1K 4A2
(418) 692-6686

En groupe à l'Hippodrome : Une chevauchée de plaisir

Aucune obligation de parier

BUFFET GASTRONOMIQUE

jeudi, samedi et dimanche

FRUITS DE MER

FROMAGES FINS DU QUÉBEC

Un choix de plus de 20 FROMAGES FINS

Hommage aux artisans québécois

En vedette, LES PRODUITS UNIBROUÉ

SEULEMENT 23,95 \$ le plat en prime

Spectacles de courses sur la piste et sur écrans géants

Animation musicale et tirage

• Huîtres NOUVEAU

• Sushis • Saumon fumé

• Pattes de crabe des neiges

• Crevettes de Matane

• Chaudrée de palourdes

Aussi :

• Côte de boeuf • Gibier et plusieurs PLATS CHAUDS cuisinés

Salle à manger dans un environnement sans fumée

HIPPODROME DE QUÉBEC

Réervations 524-5283

LE QUÉBEC ET LE CANADA

« Une intervention déplacée ! »

L'ADQ et le PLQ n'ont pas apprécié les propos du ministre fédéral Stéphane Dion

MYLÈNE MOISAN

MMoisan@lesoleil.com

En s'attribuant le crédit de l'effritement de la cause souverainiste, Stéphane Dion n'a pas aidé sa cote de popularité auprès des libéraux provinciaux. Pas davantage auprès de l'ADQ, qui réplique qu'Ottawa n'a rien à voir dans « l'effet Dumont ».

En entrevue au SOLEIL mardi, le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, a affirmé que les efforts déployés par Ottawa pour promouvoir la clarté référendaire avait préparé le terrain pour l'ADQ. Guy Laforest, président du parti de Mario Dumont, estime

plutôt que « l'effet Dumont » réside dans une foule de causes provinciales. « L'évolution de l'ADQ est expliquable par des paramètres internes au Québec », réplique le professeur de science politique.

M. Laforest estime également que « l'intervention de M. Dion était déplacée. Il se trompe de scène politique. S'il veut se lancer sur la scène provinciale, il sait où appeler », lui conseille-t-il. Le président de l'ADQ a également reproché le comportement « impérial » du ministre des Affaires intergouvernementales, qu'il accuse de se comporter « comme un secrétaire aux colonies ».

Sur la question du déséquilibre fis-

cal, libéraux et adéquistes n'ont pas souscrit à la thèse de Stéphane Dion, selon laquelle un bon Québécois se devait de crier à l'injustice. « Un ministre du gouvernement qui est assis sur les surplus est bien mal placé pour dire que le déséquilibre est l'invention des autres. Il n'a pas l'infailibilité papale sur la question », tranche M. Laforest, en ajoutant que « les ministres fédéraux doivent faire preuve de réserve ».

Même son de cloche chez les libéraux. « Je ne partage pas sa compré-

hension du déséquilibre fiscal, répond Benoît Pelletier, député libéral provincial et critique en matière de relations intergouvernementales. C'est réducteur de dire que c'est un débat pour nationalistes exacerbés. Au contraire, si c'était une simple question de partisanerie, on s'opposerait, juste pour s'opposer. »

Selon lui, l'argumentaire de M. Dion ne tient pas la route parce qu'il tient compte uniquement des sources de revenus et qu'il suggère que les provinces peuvent taxer da-

vantage pour remplir les coffres. « Il faut plutôt regarder l'assiette fiscale et voir si les ressources coïncident avec les responsabilités constitutionnelles », a souligné M. Pelletier, qui insiste sur la nécessité de tenir compte de la capacité de payer du contribuable.

M. Pelletier n'a pas vraiment apprécié que M. Dion attribue à Ottawa le monopole sur le déclin de la cause souverainiste. « Nous non plus, on n'en veut pas de référendum. Théoriquement, on devrait en bénéficier tout autant. La justice commande que tous les fédéralistes aient le crédit de l'effritement de la cause souverainiste, nous y compris. »



Stéphane Dion

Landry revigoré par le dernier sondage

Il croisera le fer avec Chrétien à Beyrouth

BEYROUTH (PC) — Le premier ministre et chef du Parti québécois, Bernard Landry, est revigoré par le plus récent sondage, qui montre une légère baisse de l'Action démocratique dans la faveur populaire des Québécois.

« Il y a du mouvement et c'est intéressant. Cela rend la vie publique plus passionnante. Il y a eu un débat d'idées intéressant, et le mouvement (dans l'opinion publique) commence à refléter les conséquences de ce débat d'idées. Cela est très positif », a déclaré M. Landry hier, à son arrivée au Sommet de la Francophonie.

Un récent sondage Léger Marketing mené pour le compte du *Devoir*, de TVA et du *Globe & Mail* montre que l'Action démocratique de Mario Dumont baisse légèrement dans les intentions de vote des Québécois, au profit de ses adversaires libéral et péquiste.

Même si la baisse de l'ADQ n'est que de 4%, M. Landry y voit un signe d'espoir que le débat engendré à la suite de la montée subite des troupes de Mario Dumont pourra avoir des effets positifs pour les péquistes.

Le chef du gouvernement rencontre son homologue fédéral Jean Chrétien ce matin dans une réunion qui pourrait faire des flammèches.

Il y sera bien sûr question des sujets à l'étude au Sommet de la Francophonie, mais les dossiers des querelles intestines Québec-Ottawa ont suivi les deux hommes au Liban.

Les récents surplus financiers constatés dans les finances fédérales vont être rappelés par M. Landry. « Ces surplus démontrent que la Commission Séguin a eu raison dans son analyse rigoureuse des finances publiques du Canada et du Québec. Avec une petite fraction de ces surplus, on ferait au Québec des choses merveilleuses, notamment en santé. On va en parler », a déclaré M. Landry.

M. Chrétien entend aussi croiser le fer. « Avec M. Landry, on parlera des problèmes de la Francophonie. Mais on parlera d'autres problèmes politiques », a dit le premier ministre Chrétien.

Si jamais le premier ministre québécois revient avec sa demande à M. Chrétien de s'excuser pour avoir dit que les délégations québécoises à l'étranger sont « inutiles », les échanges de propos seront vigoureux.

« Sur les délégations, j'ai dit ce que j'avais à dire », a rappelé M. Chrétien, soulignant que le Québec a le droit d'ouvrir des bureaux à l'étranger, mais que la chose paraît plus étrange quand le Québec est la province qui dépense le moins *per capita* dans le secteur de la santé.

« S'il m'en parle, je vais lui en parler. Mais on l'a déjà fait par personne interposée », a dit M. Chrétien.

Les deux premiers ministres se sont d'ailleurs heurtés par horaires interposés au Liban. Les deux avaient organisé des activités en même temps, ce qui a obligé les journalistes à des prouesses pour couvrir les deux événements.

M. Chrétien a par ailleurs écarté les questions des journalistes concernant les conclusions de la Commission fédérale Romanow sur la santé, ou touchant son solliciteur général, Lawrence MacAulay, présumément impliqué dans un conflit d'intérêts.

Dans les deux cas, le premier ministre Chrétien a dit attendre des rapports avant de les commenter.



Le premier ministre Jean Chrétien s'est adressé aux étudiants de l'Université Hariri de Beyrouth, hier, en présence de Nazik Harir, la femme du premier ministre libanais, Rafik Al Hariri. Au menu: le dialogue entre les cultures.

SOMMET DE LA FRANCOPHONIE

Une convention avec des dents pour protéger la diversité culturelle

Le Canada et le Québec font front commun

NORMAN DELISLE

Presse canadienne

BEYROUTH — Les pays francophones s'apprentent à adopter une convention musclée sur la diversité culturelle.

« Aucun pays ne pourra prendre des engagements en matière culturelle qui iraient à l'encontre du droit de chaque pays de protéger sa culture et sa langue », a affirmé la ministre canadienne du Patrimoine, Sheila Copps, hier, la veille où les chefs d'État des 50 pays de la Francophonie se réunissent au Liban pour débattre de la question.

« Il faut une convention sur la diversité culturelle. Les chefs de gouvernement se sont mis d'accord », a dit M^{me} Copps.

La ministre a dit espérer que l'UNESCO, soit l'Agence des Nations unies pour le développement de l'éducation et de la culture, soit responsable de l'application de cet accord. Le choix de l'UNESCO est d'autant plus approprié que les États-Unis, qui avaient claqué la porte de l'UNESCO en 1984, viennent tout juste d'annoncer qu'ils réintégreront les rangs de l'organisme.

La convention que les pays francophones s'apprentent à appuyer aura des dents. « Ce sera une convention légale, avec des résultats si les pays ne la respectent pas. On a actuellement 21 pays qui se sont déjà prononcés pour la signature de la convention », a dit la ministre du Patrimoine.

Pour qu'une convention ait une va-

leur sur la scène internationale, elle doit recevoir l'agrément d'au moins 50 pays. Ce nombre sera automatiquement atteint si tous les pays membres de la Francophonie entérinent le document, a rappelé la ministre Copps.

Le processus d'adoption de la convention ressemblera à celui qui a été lancé, à l'initiative du Canada, pour l'utilisation des armes à feu, selon M^{me} Copps.

Il s'agit d'un dossier où le Canada et le Québec partagent le même point de vue sur la scène internationale.

La ministre québécoise des Relations internationales, Louise Beaudoin, milite en effet depuis plus de deux ans pour qu'un tel mécanisme soit mis en place, afin de soustraire le secteur culturel des lois du libre-échange qui s'installent de plus en plus dans les autres secteurs commerciaux.

Elle avait fait adopter une proposition en ce sens lors du Forum social mondial qui s'est réuni en février dernier au Brésil.

Pour sa part, le premier ministre canadien, Jean Chrétien, a lui aussi vanté le dialogue entre les cultures comme le meilleur moyen de ramener la paix entre les nations.

S'adressant aux étudiants de l'Université Hariri de Beyrouth, dans un Liban jusqu'à récemment déchiré par la guerre, M. Chrétien a déclaré que c'est le dialogue entre les hommes et les femmes de cultures différentes qui permet que la paix revienne et garantit un avenir meilleur.

Louise Beaudoin milite pour la cause depuis 2 ans

ÉLECTIONS PROVINCIALES

Les Québécois voteront le dimanche

Une photo des candidats locaux apparaîtra sur les bulletins

MATHIEU BOIVIN

Presse canadienne

■ À compter des prochaines élections provinciales, les Québécois voteront le dimanche plutôt que le lundi et une photo des candidats locaux sera présente sur les bulletins de vote pour aider les gens à faire leur choix.

Les représentants des trois partis politiques représentés à l'Assemblée nationale et le directeur général des élections (DGE) se sont entendus, mercredi, pour modifier en ce sens la loi électorale, a appris hier la Presse canadienne. Un projet de loi devrait être déposé cet automne à l'Assemblée nationale.

Le ministre responsable de la Réforme électorale, Jean-Pierre Charbonneau, a expliqué qu'un vote tenu le lundi compliquait le recrutement du personnel électoral pour le bon déroulement du scrutin. De plus, a-t-il déploré, « il y a un grand nombre de désistements dans les derniers jours avant le vote ».

Il a aussi fait valoir que les écoles où se tient un scrutin le lundi sont obligées de fermer leurs services de garde, ce qui nuit à la participation populaire puisque les parents n'ont d'autre choix que de rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants.

La tenue du vote le dimanche simplifiera aussi les choses pour les entreprises, qui sont tenues de donner un congé de quatre heures à leurs employés lorsque le vote se tient un lundi.

D'autre part, cette mesure viendra harmoniser la tenue du vote provin-

cial avec celui des ordres municipaux et scolaires, ce qui contribuera, selon le ministre, « à ancrer le jour du dimanche, dans la culture populaire, comme le jour où on vote. Et quand on regarde les États où les élections se tiennent le dimanche, ça semble favoriser un plus haut taux de participation citoyenne. »

Les trois partis et le DGE se sont entendus pour modifier la loi électorale

Quant à la photo des candidats sur le bulletin de vote, M. Charbonneau a soutenu que cela permettrait aux gens qui ont des problèmes de lecture d'exercer plus facilement leur droit de vote « sans humiliation ». Le ministre a précisé qu'il aurait aimé que le sigle des partis politiques apparaisse également au côté de la photo du candidat, mais il n'aurait pas été possible de réunir de consensus sur ce point.

Selon la Fondation québécoise pour l'alphabétisation, il y aurait un million de personnes entre 16 et 65 ans qui sont faiblement alphabétisées, soit un adulte sur cinq au Québec.

AVENIR POLITIQUE

MacAulay bientôt fixé

OTTAWA (PC) — L'avenir politique du solliciteur général Lawrence MacAulay pourrait bien se sceller — pour le meilleur ou le pire — aujourd'hui quand il rencontrera le conseiller fédéral en éthique.

Howard Wilson a amorcé une enquête la semaine dernière afin de déterminer si M. MacAulay a attribué de façon irrégulière un contrat de 100 000 \$ à la firme d'un ami.

Après une rencontre avec le premier ministre Jean Chrétien plus tôt cette semaine, M. Wilson a dit avoir été mandaté pour poursuivre son enquête sur d'autres questions relatives à M. MacAulay.

Des articles publiés hier indiquaient que le conseiller en éthique avait déjà absous le solliciteur général des allégations de conflit d'intérêts entourant un contrat attribué incorrectement à un travailleur d'élections de haut rang.

M. Wilson, qui ne parlait pas aux médias hier, pourrait bien maintenant examiner d'autres allégations de conflit d'intérêt entourant M. MacAulay.

Un porte-parole de M. MacAulay a indiqué que M. Wilson n'avait fourni à son ministre aucune conclusion préliminaire. « Il ne travaille pas de cette façon, a dit Dan Brien hier. Je pense que M. Wilson va d'abord communiquer au premier ministre les conclusions auxquelles il en est arrivé avant de parler à qui que ce soit d'autre. »

Le premier ministre Chrétien, qui va prendre une décision sur le sort à réserver à M. MacAulay, a dit hier qu'il n'avait aucune conviction profonde quant à la culpabilité ou à l'innocence de celui-ci. Il a dit attendre le rapport du conseiller Wilson.

Ce dernier a indiqué qu'il s'attendait à avoir complété son rapport aujourd'hui et être en contact téléphonique avec M. Chrétien qui doit rentrer au pays tôt lundi.

En mai, des articles ont rapporté que M. MacAulay avait, sans succès, sollicité de la GRC — dont il est titulaire — une subvention de 3,5 millions \$ destinée à un collège de l'Île-du-Prince-Édouard dirigé par son frère.

PROTOCOLE
DE KYOTOLa rencontre
fédérale-
provinciale
reportée

BANFF, Alberta (PC) — Le gouvernement fédéral a reporté d'une semaine la rencontre au cours de laquelle il doit expliquer aux provinces leur plan de mise en œuvre de l'accord de Kyoto.

En retardant jusqu'au 28 octobre la rencontre des ministres de l'Énergie et de l'Environnement prévue lundi à Halifax, les dirigeants fédéraux comptent se donner plus de temps pour consulter les leaders de l'industrie qui ont des doutes au sujet de l'accord de Kyoto, a déclaré le ministre fédéral de l'Environnement, David Anderson. « Le problème, c'est que nous avons découvert qu'il y a beaucoup de scepticisme dans le milieu des affaires. Nous le savions déjà, mais ils veulent analyser le plan ligne par ligne, a ajouté le ministre. Le retard est attribuable aux consultations qui ont lieu actuellement. »

Ces consultations sont menées par George Anderson, sous-ministre des Ressources naturelles, qui s'est rendu à Calgary deux fois cette semaine pour rencontrer plusieurs dirigeants de sociétés d'énergie. « Plus le temps passait, plus il devenait difficile d'avoir des consultations sérieuses, dit M. Anderson. Les participants disaient: « Comment pouvez-vous accorder à nos opinions la considération qu'elles méritent et les analyser correctement, si la rencontre des ministres a lieu si tôt? » »

Pour satisfaire aux exigences du Protocole de Kyoto, le Canada devra réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 6% par rapport aux niveaux de 1990, d'ici 2012.

ALBERTA OPPOSÉE

L'Alberta s'oppose à l'accord de Kyoto, alléguant qu'il aura un impact désastreux sur son économie. Elle prévoyait rendre public hier son propre projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le premier ministre de l'Ontario, Ernie Eves, a indiqué qu'il voulait examiner le plan d'Ottawa, afin de s'assurer que l'accord de Kyoto ne sera pas catastrophique pour l'économie.

Le délai annoncé par le ministre Anderson fait espérer au Bloc québécois que le gouvernement fédéral écouterait le Québec et de nombreuses industries qui veulent qu'on reconnaisse les efforts faits par le passé.

Selon le porte-parole du Bloc en environnement, Bernard Bigras, le plan qu'Ottawa s'appropriait à dévoiler lundi était « injuste et inéquitable » parce qu'il aurait « pénalisé des provinces ou même des secteurs économiques qui avaient fait des gains importants sur le plan de la réduction des gaz à effet de serre ».

Au cours des dernières années, le Québec a mis en œuvre des plans de réduction des gaz à effet de serre, prenant ainsi une longueur d'avance sur les autres provinces, a-t-il déclaré.

Aucune liste noire
des opposants,
clame Paul Martin

■ MONTRÉAL — L'ancien ministre des Finances Paul Martin a nié, hier, que son équipe tienne une liste noire de libéraux qui seraient encore fidèles au premier ministre Jean Chrétien. M. Martin a démenti ce que rapportait le *Journal de Montréal*, en citant des sources anonymes dans les rangs libéraux. Le ministre de la Justice, Martin Cauchon, figurait parmi les victimes de cette cabale. « Il n'y a pas liste noire », a confié aux reporters le député de La-Salle-Émard, après une rencontre avec des professionnels de la santé, à Montréal. « Je dirige la direction du Parti libéral du Canada et cela veut dire de tous les libéraux. » « Il n'est vraiment pas question d'exclure qui que ce soit. Nous parlons de gens qui sont mes amis et toutes ces histoires qui disent le contraire sont simplement absurdes », a renchéri l'ancien ministre. M. Martin ne sait rien non plus de ce que publiait *La Presse*, hier, sur une privation de dîner avec la reine Elizabeth II. D'après le quotidien, des partisans de M. Martin n'ont pas été invités à cet événement, dimanche à Gatineau, du simple fait de leur appui à M. Martin. (PC)

ERRATUM

Dans l'annonce d'électronique parue le jeudi 16 octobre.

On aurait dû lire ceci :
que l'écran géant Sony 53 po
(279426) est un écran de format 4 : 3 et non de 16 : 9

Veuillez nous excuser de tous les inconvénients que cela aurait pu vous causer.

TANGUAY

PERFUSIONNISTES

Aucune entente
avec Québec

LOUISE LEMIEUX

L.Lemieux@lesoleil.com

La rencontre « de négociations intensives » entre les perfusionnistes et le gouvernement, hier soir, n'a abouti à aucune entente.

« Les offres du gouvernement sont tout à fait insuffisantes. Nous avons refusé ces offres », dit Christian Pigeon, vice-président de l'Association des perfusionnistes du Québec.

Les perfusionnistes ont déserté les salles d'opération hier. Une cinquantaine d'interventions (dont 10 à l'hôpital Laval) ont été annulées. Sans perfusionniste, les chirurgiens cardiaques ne peuvent opérer les patients.

Les 48 perfusionnistes travaillent dans les 13 hôpitaux québécois où l'on effectue des chirurgies cardiaques et thoraciques. Ils sont responsables de la circulation extracorporelle durant l'intervention chirurgicale. Les perfusionnistes s'occupent aussi des patients à qui l'on pose un cœur artificiel.

Les perfusionnistes voudraient avoir le même statut que leurs collègues des autres provinces du Canada et être considérés comme des professionnels plutôt que comme des techniciens, et, être mieux payés. Ils réclament en outre qu'une formation adéquate universitaire soit offerte au Québec. Actuellement, le certificat de deux ans disponible à l'Université de Montréal ne mène pas à l'accréditation canadienne.

Après sept ans de discussions avec le gouvernement, après trois études sur l'état de leur profession, les perfusionnistes sont décidés d'aller jusqu'au bout. « Nous sommes prêts à tout. À d'autres journées d'étude. À la démission en bloc. Nos membres nous ont donné carte blanche, hier. Nous sommes en position de force. Nous allons l'utiliser », dit Christian Pigeon. Les perfusionnistes seront au travail aujourd'hui. D'autres rencontres de négociations sont prévues dans les prochains jours.

La loi 114 au pilori

La méfiance des médecins envers le ministère de la Santé pourrait devenir irréversible, croit le Dr Stanley Volland

LOUISE LEMIEUX

L.Lemieux@lesoleil.com

■ Le gouvernement doit retirer immédiatement la loi 114, avant que la méfiance des médecins à l'endroit du ministère de la Santé ne soit irréversible.

« Ce sera une preuve de sa bonne foi », dit Dr Stanley Volland, président de l'Association médicale du Québec.

Le Dr Volland terminait hier une tournée qui l'a amené à rencontrer des médecins de Montréal, Trois-Rivières, Sept-Îles, Baie-Comeau, Chicoutimi et Québec.

« Le dénominateur commun, c'est la loi 114. Cette loi est en train de miner le système de santé », constate-t-il.

Les députés de l'Assemblée nationale ont été rappelés le 25 juillet pour adopter la loi 114, qui visait à assurer l'ouverture de toutes les urgences des hôpitaux. Mais l'application de la loi, avec le recours aux *sub poenas*, a semé la colère chez les médecins.

« Cette loi a franchi les limites du raisonnable, soutient le Dr Volland. Elle suscite beaucoup d'émotions. Les médecins travaillent déjà 60 à 80 heures par semaine. Que le gouvernement leur en demande plus, ils considèrent ça comme une trahison », dit le Dr Volland.

Pourtant, au cours de sa tournée, le Dr Volland a rencontré beaucoup de médecins encore prêts au

dialogue. Mais pour cela, il faut que le gouvernement prouve sa bonne foi en abrogeant la loi, insiste le Dr Volland.

En attendant, fait remarquer le médecin, les régions vivent les effets secondaires de la loi 114. Par exemple, huit médecins qui avaient promis de venir travailler sur la Côte-Nord ont changé d'idée, de crainte d'être conscris dans les urgences; en outre, la liste des médecins dépanneurs a retréci comme peau de chagrin.

Les yeux des médecins des autres provinces sont braqués sur le Québec, remarque le Dr Volland. « Ils craignent que leur province imite le Québec. »

« Les médecins québécois sont démotivés, découragés. Ils ont l'impression de ne pas faire partie des solutions. La santé est devenue trop politisée », déplore Stanley Volland.

« Le gouvernement gère par crise. La loi 114 en est la preuve. Le gouvernement manque de vision à long terme », poursuit-il.

Comme d'autres, l'AMQ croit que la santé devrait être administrée par un organisme autonome, comme l'est Hydro-Québec. « Nous sommes tannés

des chicanes de clocher entre le fédéral et le provincial. La santé devrait être planifiée pour cinq à 10 ans à l'avance. Une structure indépendante permettrait cela », soutient le vice-président de l'organisme, André Senikas.

L'AMQ est un organisme indépendant qui regroupe 7000 médecins omnipraticiens, spécialistes, résidents et étudiants.



Le Dr Stanley Volland

Zellers

Meilleur, jour après jour

LANCEMENT ANNUEL

du

MONDE

DE

JOUETS

SAMEDI ET DIMANCHE SEULEMENT,
OBTENEZ UN RABAIS ADDITIONNEL DE

10%*

sur le bas prix au quotidien
de tous nos jouets

Barbie

LEGO

Hot Wheels

Tonka

Bob Builder

Y-C-O-W

Nous sommes si certains de nos bas prix que nous
égalons toute concurrence, c'est garanti!

De plus, vous obtenez des points Primes Hbc avec chaque achat.

Si vous trouvez un article en stock chez Zellers vendu à un prix inférieur ailleurs,
apportez-nous l'annonce et nous égalons ce prix. C'est garanti!

Offre en vigueur le samedi 19 et le dimanche 20 octobre 2002

*L'offre ne s'applique pas aux jeux électroniques.

LE MONDE

EN BREF

PHILIPPINES

Deux bombes au centre commercial

■ ZAMBOANGA — Deux bombes ont explosé à une demi-heure d'intervalle dans des grands magasins de la ville portuaire de Zamboanga, dans le sud des Philippines, faisant six morts et au moins 144 blessés. Sept autres engins disséminés dans cette zone commerciale ont été neutralisés, selon les militaires, qui considèrent qu'il s'agit « d'actes terroristes ». La plupart des bombes ont été placées aux comptoirs où les clients déposent leurs sacs à l'entrée. L'attentat n'a pas été revendiqué mais les soupçons se portent sur l'organisation séparatiste musulmane Abou Sayyaf, soupçonnée d'être liée à Al-Qaïda. Abou Sayyaf est tenu pour responsable d'une explosion qui avait fait quatre morts, dont un bérét vert américain, à Zamboanga il y a deux semaines. (AFP)

Hobbits et Elfes recensés en Russie

■ MOSCOU — Des Hobbits, des Elfes, des Seythes ont été « découverts » en Russie lors du premier recensement post-soviétique qui a pris fin mercredi dans le plus grand pays du monde et auquel a participé 90 % de la population. De nombreux Russes ont boycotté cette consultation, en guise de protestation. Ainsi, un plombier a mangé devant les enquêteurs sa fiche de recensement, pour dénoncer l'attitude des États-Unis à l'égard de l'Irak, tandis que les fans du *Seigneur des anneaux* ont affirmé être des Hobbits et des Elfes. Trente personnes ont affirmé qu'elles appartenaient à la communauté des Seythes, un peuple des steppes du nord de la mer Noire disparu il y a plusieurs siècles, mais le recensement a aussi permis de découvrir de nouvelles ethnies plus crédibles, comme les Chalymtsy en Sibérie. Les enquêteurs n'avaient pas d'autre choix que d'écrire ce que leur déclarait la population. Les observateurs ont néanmoins fait état de nombreuses irrégularités, notamment en Tchétchénie, qui compterait maintenant 1,09 million d'habitants, alors qu'avant le recensement, la population de la république, dévastée par deux guerres, variait de 600 000 à 800 000 personnes. Selon une organisation de défense des droits de l'homme, en gonflant les chiffres, les autorités tchétchènes espèrent obtenir plus d'argent, tandis que Moscou peut « prouver que la situation en Tchétchénie est stable et que les réfugiés sont rentrés ». (AFP)

KOWEÏT

Arrêté avec 10 cocktails Molotov

■ KOWEÏT — Un Koweïtien de 17 ans en possession de 10 cocktails Molotov a été arrêté hier au Koweït après avoir informé la police qu'il allait faire sauter un complexe résidentiel abritant de nombreux militaires américains. Un responsable de la sécurité a affirmé que le jeune Koweïtien s'était approché en voiture d'un poste de contrôle policier en affirmant avoir une lettre du réseau terroriste Al-Qaïda. Les policiers ont alors fouillé le véhicule et ont découvert des bouteilles remplies d'essence. Le 8 octobre, un Marine américain avait été tué et un autre blessé par deux Koweïtiens, lors de manœuvres sur l'île de Faïlaka. Les assaillants ont été tués par les soldats américains. (AFP)

CÔTE-D'IVOIRE

Force tampon

■ ABIDJAN — Le président ivoirien Laurent Gbagbo a annoncé hier qu'il acceptait l'accord de cessez-le-feu signé dans la journée par les rebelles et demandé à la France de constituer une force tampon pendant une semaine entre les forces gouvernementales et les rebelles en lutte depuis le 19 septembre. Il souhaite également que les soldats français déployés en Côte-d'Ivoire encadrent la reprise des activités des administrations dans toutes les zones contrôlées par les insurgés, notamment à Bouaké et à Korhogo. « Je veux que les choses aillent vite ! », a lancé M. Gbagbo. Il a indiqué que des discussions commenceraient prochainement entre une délégation du gouvernement « déjà formée » et une délégation des mutins, probablement à partir de mardi. Il s'agira notamment de « trouver ce qui n'a pas marché dans notre pays », a-t-il déclaré. (AFP)

LA CORÉE, PUISSANCE NUCLÉAIRE

Inquiétude dans le monde

■ WASHINGTON (AP et AFP) — Les révélations faisant état d'un programme nucléaire militaire secret en Corée du Nord ont provoqué hier surprise et inquiétude à travers le monde et anéanti les espoirs de ceux qui croyaient ce pays disposé à reprendre une place plus pacifique en Extrême-Orient.

Lors d'une conférence de presse au Pentagone, le secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld, a affirmé qu'il pensait que Pyongyang ne disposait pas seulement d'un programme, mais avait déjà produit quelques armes nucléaires. « Je pense qu'ils ont un petit nombre d'armes nucléaires », a-t-il déclaré, en citant un rapport des services secrets dans lequel la CIA avance le chiffre d'« une ou deux » armes.

Les États-Unis ont souligné vouloir régler par la voie diplomatique cette nouvelle crise qui s'ajoute à la lutte contre le terrorisme et aux risques de conflit en Irak. Washington a fait une claire distinction avec l'Irak, lui aussi accusé de chercher à se doter d'armes nucléaires, sur lequel Washington fait peser une menace d'intervention militaire.

Washington a également souligné qu'il n'était pas question de traiter de la même manière la Corée du Nord et l'Irak, bien que ces deux pays aient été placés par le président Bush dans un « axe du mal » des pays cherchant à acquérir des armes de destruction massive.

Le cas de l'Irak « est unique », a souligné la Maison-Blanche, tandis que le département d'État affirmait « qu'il n'y a pas de politique standard pour tout le monde ». Le département d'État a aussi déclaré que Washington attendait d'avoir consulté un certain nombre « d'amis et alliés » dans le monde avant de décider de la marche à suivre.

RÉACTIONS

L'annonce de l'aveu nord-coréen a entraîné de nombreuses réactions dans le monde. Les plus vives sont venues de la Corée du Sud et du Japon, qui ont œuvré activement à renouer des relations avec leur voisin.

Séoul a convoqué le Conseil national de sécurité qui a adressé des reproches à Pyongyang.

« Nous espérons que la Corée du Nord prendra sincèrement position pour dissiper les soupçons qui pèsent sur son programme nucléaire », a déclaré de son côté le premier ministre japonais, Junichiro Koizumi.

La Russie a annoncé qu'elle allait mener des « consultations » avec Pyongyang à la suite de ces révélations, alors que l'Union européenne a

indiqué qu'elle pourrait revoir sa contribution financière à un consortium chargé de construire une centrale nucléaire en Corée du Nord.

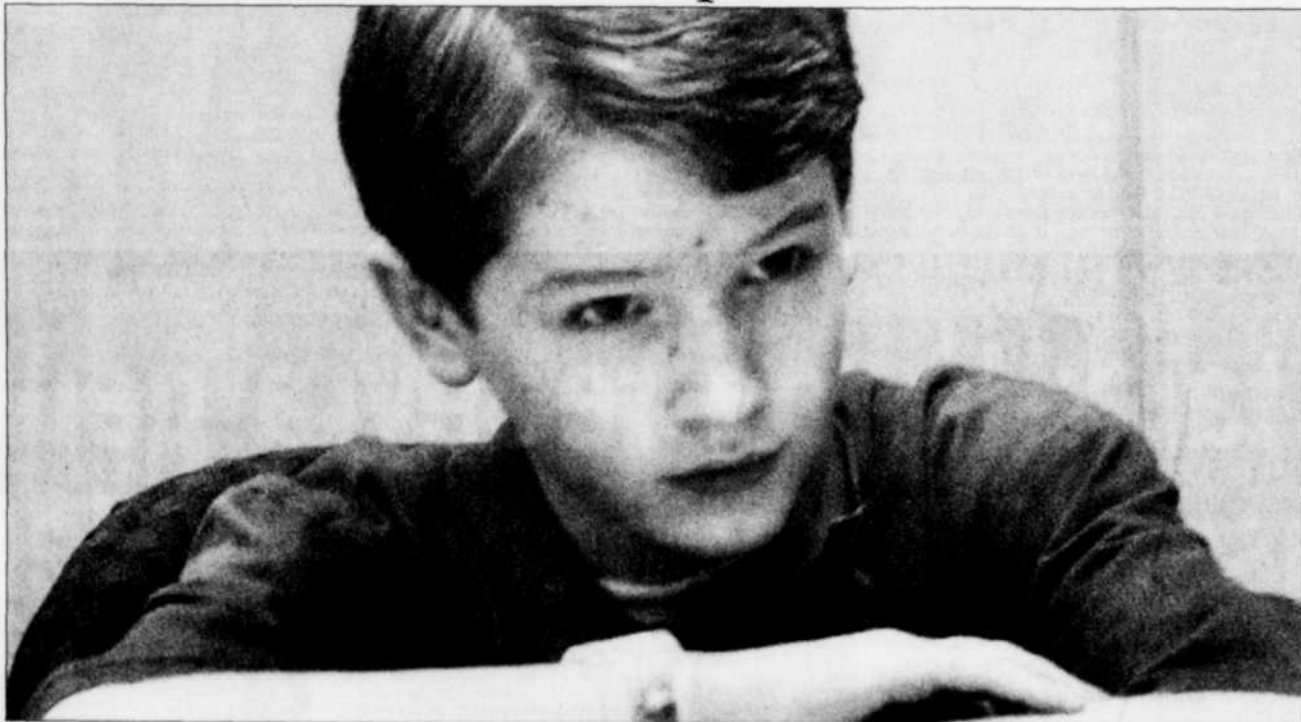
UN PROBLÈME

Cette crise « pose pour la politique étrangère du président Bush un défi sérieux inattendu », alors qu'il se prépare à une confrontation avec Saddam Hussein, que des milliers de militaires américains sont en Afghanistan et que des attentats récents ont été commis au Yémen et en Indonésie, estimait jeudi le *Washington Post*.

Les responsables américains tentent néanmoins de comprendre le but recherché par la Corée du Nord et se demandent s'il pourrait s'agir d'un pari risqué pour parvenir à un rapprochement avec Washington. Pour certains analystes américains, l'aveu de Pyongyang ferait partie d'une stratégie visant à réengager un processus de négociations avec les États-Unis. « Confesser ses péchés peut être un moyen de dire que vous êtes prêts pour un nouveau départ », estime l'un d'eux.

Pour d'autres, l'aveu nord-coréen est un moyen de forcer la main des États-Unis pour qu'ils réengagent des négociations, alors que Washington est déjà trop engagé dans sa guerre planétaire contre le terrorisme et contre l'Irak pour s'engager sur un nouveau front. « C'est une forme de chantage », affirme un autre analyste.

Nouveau procès



Un juge de Floride a cassé la décision qui avait reconnu Alex (photo) et Derek King, deux frères de 13 et 14 ans, coupables du meurtre de leur père le mois dernier, en raison des conditions inédites dans lesquelles s'était déroulé leur procès. L'accusation avait organisé deux procès parallèles pour le meurtre de Terry King, 40 ans, tué chez lui à coups de batte de baseball. L'une accusait Alex et Derek, l'autre accusait un voisin, Rick Chavis. Les deux jurés populaires n'avaient pas eu connaissance de l'autre procès, et les deux verdicts avaient ensuite été rendus publics à quelques heures d'intervalle, le 6 septembre. Chavis avait été acquitté. Après les procès, certains jurés s'étaient insurgés contre les procédures de l'accusation. Jugés comme des adultes, ils risquaient la prison à vie. Les deux garçons avaient d'abord avoué le meurtre, mais s'étaient ensuite récusés, accusant le voisin et ami Ricky Chavis, d'où le double procès. Chavis a toujours proclamé son innocence. Un nouveau procès pourrait être organisé pour les deux frères.

TUERIES DE WASHINGTON

Un faux témoignage complique l'enquête

■ WASHINGTON (d'après AFP) — Des centaines d'enquêteurs ont poursuivi hier la traque du tueur embusqué qui terrorise la région de Washington. Mais l'optimisme a cédé la place à un certain découragement, deux semaines après le premier de neuf meurtres inexplicables, d'autant plus que les enquêteurs ont admis hier, avoir travaillé sur la base d'un faux témoignage.

Après avoir annoncé ces derniers jours qu'ils recherchaient une camionnette de couleur crème, les forces de l'ordre ont avoué que le témoin ayant fait état de ce véhicule lundi sur les lieux du dernier meurtre n'était « pas crédible ». L'homme aurait en effet donné à la police un faux témoignage en décrivant un fusil d'assaut AK-47 et une camionnette de couleur crème au feu arrière hors service.

Les procureurs ont déclaré que cette personne pourrait être amenée devant la justice.

Le chef de la police de Montgomery, Charles Moose, a également reproché aux journalistes d'avoir publié des articles décrivant tour à tour le tueur comme un individu à la peau mate ou foncée, hispanique ou venant du Moyen-Orient. « Quand nous avons

des gens des médias interrogeant des témoins et publiant des articles, nous sommes dans la confusion », a-t-il estimé. « (Cela) donne aux gens une vision réduite et les pousse à se concentrer sur ce qui n'est pas approprié. (...) Nous aimerions être capables de faire notre travail. »

Les enquêteurs continuent à rechercher une camionnette blanche — elles sont plusieurs milliers dans l'agglomération — à éproucher les listes de personnes ayant acheté une arme à feu, à travailler sur de multiples hypothèses, malade mental, ancien militaire frustré, mouvance néo-nazie ou islamiste...

MOYENS « HIGH-TECH »

Le travail des enquêteurs est d'autant plus compliqué que l'homme se déplace rapidement, tire tout aussi vite

et prend la fuite sur des chapeaux de roue.

Selon l'agent spécial Joseph Green, du bureau fédéral des alcools, tabac et armes à feu (ATF), ce sont quelque 2 000 hommes qui sont sur les traces de l'inconnu. « C'est un cocktail alliant un travail de détective classique, à l'ancienne, et de la haute technologie. Nous mettons en œuvre toutes les ressources dont nous disposons pour attraper ce type. »

Le FBI, qui a déployé 400 agents sur le terrain, a mis à la disposition des polices locales ses méthodes informatisées, notamment un logiciel perfectionné qui permet de procéder à des recoupements rapides. Le « Rapid Start Information Management System » (RSIMS) absorbe une grande quantité d'indices et de noms afin de les confronter au contenu d'une banque de données criminelles, dans l'espoir de rebondir sur une piste solide.

Des listes de tuteurs potentiels sont dressées en permanence. Parmi eux, des détenus récemment libérés, des psychopathes jugés aptes à vivre en société, d'anciens officiers de police, des militaires à la retraite, des individus militant dans la mouvance néo-nazie, voire islamiste.

L'Indonésie passe à l'action

Décret antiterroriste et arrestation imminente du chef religieux Abou Bakar Baachir

DENPASAR (AFP) — La police indonésienne a convoqué le chef religieux musulman, Abou Bakar Baachir, soupçonné d'être un haut responsable d'une organisation terroriste en Asie du Sud-est, cinq jours après l'attentat contre une boîte de nuit de Bali.

Il est considéré comme suspect dans des attentats à la bombe (mais pas précisément celui commis à Bali) et soupçonné de trahison, selon ses avocats, qui affirment qu'il sera arrêté dès demain par la police.

MENACES DE RÉVOLTE

Abou Bakar Baachir est un religieux musulman présenté par les services de sécurité de Singapour comme un chef de la Jemaah Islamiyah (JI), une organisation terroriste qui serait liée à Al-Qaïda et implantée en Asie du Sud-est.

Baachir, 64 ans, qui dirige une école dans le centre de Java, admire en Oussama ben Laden un « vrai combattant musulman », mais dément toute implication dans la JI. Il a affirmé hier que s'il était arrêté, les musulmans et les Indonésiens descendraient dans les rues et que le gouvernement de Jakarta serait « menacé de désintégration ».

Plusieurs dizaines de membres présumés de la JI ont été arrêtés à Singapour, où l'organisation avait projeté une série d'attentats contre des intérêts américains et occidentaux en décembre.

Les Indonésiens ont décidé d'agir contre Baachir après avoir envoyé une équipe interroger un haut responsable d'Al-Qaïda détenu par les Américains. Les autorités indonésiennes ont indiqué avoir reçu des informations cruciales de cet homme, Omar al-Farouk, qui serait le représentant d'Al-Qaïda en Asie du Sud-est.

Le gouvernement a aussi annoncé hier qu'un décret antiterroriste rédigé dans l'urgence devait être promulgué aujourd'hui pour permettre la création d'une force antiterroriste spéciale. Cette unité sera composée de policiers et de militaires autorisés à interroger des suspects durant sept jours, et à les détenir pour une période supplémentaire pouvant aller jusqu'à 360 jours.

ÉTRANGERS IMPLIQUÉS

Sur le plan de l'enquête concernant l'attentat commis dans l'île de Bali, samedi dernier, la police a précisé que quatre Indonésiens étaient toujours interrogés « de manière intensive », sans être considérés comme « suspects ». Le ministre de la Sécurité, Susilo Bambang Yudhoyono, a implicitement confirmé que les autorités soupçonnaient de plus en plus fortement une implication d'extrémistes étrangers dans l'attentat. Un Malaisien et un Yéménite auraient dirigé le commando, qui comprenait aussi un Européen.

Les registres d'acheteurs d'armes à feu sont épluchés méthodiquement. Quelque 200 000 millions d'armes à feu sont en circulation dans le pays.

Face au peu d'indices majeurs, l'unique douille retrouvée sur un site où s'était embusqué le tueur a une importance capitale. Au microscope, les experts en balistique examinent les stries laissées par le canon sur les balles (de calibre 5.56) afin de déterminer avec précision la nature de l'arme et éventuellement sa provenance et le lieu où elle a été achetée.

Autre technique employée : la *geographic profiling* qui permet d'établir une formule mathématique établissant un « modèle » dans les déplacements du tueur, dans le but d'essayer de déterminer le prochain site où il réalisera son crime.

L'ADOLESCENT VA MIEUX

Par ailleurs, le garçon de 13 ans qui avait été atteint le 7 octobre dans une cour d'école prend du mieux. Les médecins qualifient maintenant son état de sérieux. L'autre personne qui a survécu à ses blessures, une femme de la Virginie, a pu quitter l'hôpital la semaine dernière.

Prison à vie pour l'ancien hippie Ira Einhorn

■ PHILADELPHIE (AFP) — La longue cavale d'Ira Einhorn a définitivement pris fin hier: accusé du meurtre de sa compagne en 1977 et extradé de France en juillet 2001, l'ex-hippie américain a été reconnu coupable par un jury de Philadelphie et sera automatiquement condamné à la prison à vie.

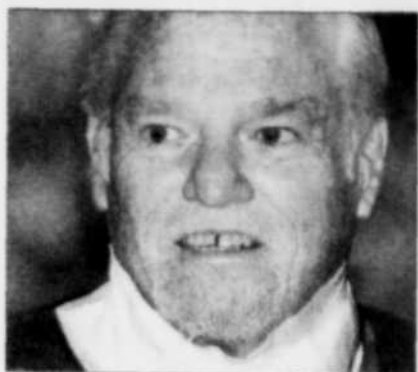
Il n'a fallu qu'un peu plus de deux heures aux jurés pour parvenir à une décision, ce qui montre qu'ils n'ont pas eu de doutes quant à la culpabilité de cette ancienne figure de la contre-culture des années 70, dont l'extradition avait défrayé la chronique.

Confronté au fait accablant que le corps momifié de Holly Maddux avait été retrouvé dans une malle dans le placard de leur appartement commun, il a maladroitement tenté d'avancer que quelqu'un d'autre lui avait tendu un piège en tuant sa compagne et en dissimulant le cadavre à son insu. L'accusation n'a eu aucun mal à faire état de témoignages sur sa propension à la violence domestique. Le couple était en instance de rupture et c'est parce qu'il ne le supportait pas qu'il a tué, a estimé le tribunal.

Massif, rougeaud, engoncé dans une veste de blazer bleue trop juste pour lui, Ira Einhorn est resté impassible à l'énoncé du verdict, alors que son avocat annonçait peu après son intention d'immédiatement se pourvoir en appel.

Arrêté en 1979, un an et demi après le meurtre, Einhorn avait été libéré sous caution et avait pris la fuite en 1981, plutôt que de se présenter à son procès. Il a vécu en Grande-Bretagne, en Irlande, en Suède avant de s'installer à Champagne-Mouton, en France, où il a été arrêté le 3 juin 1997. Paris n'avait accepté de l'extrader qu'après avoir obtenu l'assurance qu'il ne serait pas condamné à mort. L'État de Pennsylvanie a dû adopter une loi spécifique lui accordant un nouveau procès.

Il avait en effet été jugé coupable par contumace en septembre 1993 et déjà condamné à la prison à vie. Les lois de Pennsylvanie ne permettaient pas en



Accusé du meurtre de sa compagne en 1977, Ira Einhorn se disait victime d'un complot de la CIA.

principe qu'il bénéficie d'un nouveau procès.

Commentant le verdict, le juge William Mazzola a qualifié l'accusé de «dilettante intellectuel, qui a transformé en proie une victime jeune et peu informée».

Deux des sœurs de la victime ont fait part de la satisfaction de la famille Maddux, originaire du Texas, qui avait tout fait pour obtenir de la justice américaine qu'elle pourchasse et ramène aux États-Unis Ira Einhorn.

Avant l'ouverture des débats, Einhorn avait avancé une thèse dans laquelle il accusait la CIA d'être à l'origine du meurtre. La centrale américaine aurait ainsi tenté de le faire tuer parce qu'il aurait découvert son implication dans des recherches sur des armes dites «psychotroniques», qui permettraient le contrôle des cerveaux.

Son avocat, William Cannon, a révélé en marge du procès qu'il avait conseillé à son client de renoncer à ce genre d'accusation. Einhorn s'est contenté d'affirmer qu'il était souvent absent, que les clés de son appartement n'étaient pas difficiles à trouver, et que quelqu'un avait pu sans mal tuer Holly Maddux, glisser son corps dans la malle et la malle dans le placard.

L'actuelle conjointe d'Einhorn, Annika, s'est dite «trop choquée pour penser à l'avenir» à l'annonce du verdict. Elle n'a pas assisté au procès, de peur que la justice américaine ne la poursuive pour avoir offert sa protection à un fugitif.

La nièce de Bush à l'ombre

■ MIAMI — La nièce du président George W. Bush, Noëlle, fille du gouverneur de Floride Jeb Bush, a pris hier le chemin de la prison, menottes aux poignets, pour outrage à magistrat après avoir enfreint un programme de réhabilitation antidrogue auquel elle avait été astreinte. Noëlle Bush avait déjà eu des démêlés avec la police en janvier, pour s'être procuré des tranquillisants avec une fausse ordonnance, puis avait également passé trois jours en prison, pour n'avoir pas suivi le traitement imposé par un juge, destiné à lutter contre sa dépendance aux tranquillisants. Les avatars de Noëlle Bush surviennent à un mauvais moment pour son père, Jeb Bush, dont la réélection dans trois semaines s'avère beaucoup plus serrée que ne le prévoient les sondages, contre son adversaire démocrate Bill McBride. (AFP)

MILAN SIMIC Cinq ans pour crimes contre l'humanité

■ LA HAYE — Le Serbe de Bosnie Milan Simic, 42 ans, a été condamné hier par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à cinq ans de prison pour crimes contre l'humanité. L'ex-président du conseil exécutif de l'Assemblée municipale de Bosanski Samac était accusé d'avoir mené une «campagne de terreur» visant à chasser les résidents non Serbes de cette ville du nord de la Bosnie. Accusé initialement de persécutions, torture, sévices corporels et actes inhumains (crimes contre l'humanité), ainsi que de traitements cruels, il avait accepté, en mai, de plaider coupable à deux chefs d'accusations de torture constituant des crimes contre l'humanité, et le procureur avait retiré ses autres accusations. La Chambre a tenu compte «pour des raisons d'humanité» de l'état de santé de Simic, qui est paraplégique. (AFP)

Le plus grand choix de FOURRURES et de MANTEAUX



Cuir et agneau retourné pour hommes et femmes à partir de 550*

Lainages à partir de 195*

Manteaux doublés de fourrure

Laine et alpaga

Cachemire et laine

12

mois sans intérêt sur tout achat de 999* et plus

Rabais de 10% à 50% sur manteaux de lainage

Une histoire d'amour depuis 100 ans

PRÉMONT FORGUES

MANTEAUX

Place de la Cité, porte 5, boul. Laurier, Sainte-Foy 654-3660

Plans de location et de financement de Toyota Crédit Canada Inc. Approbation du crédit requise. *Exemple de financement: 20 000 \$ à un taux de financement de 0,9 % par année. Paiement mensuel de 563,30 \$ pendant 36 mois. Frais d'emprunt de 278,71 \$. Coût total du prêt de 20 278,71 \$. Immatriculation, assurance et taxes en sus. **En fonction d'une location-bail de 48 mois et d'un taux de location de 4,9 % sur la Sienna CE Plus (modèle ZF19CS-B) avec acompte de 4 963 \$ ou échange équivalent. 1^{er} paiement de 0 \$ pour une location bail d'au moins 48 mois seulement. Dépôt de garantie de 0 \$. Coût total de la location de 19 314 \$ et prix de l'option d'achat de 14 374,15 \$ basés sur un maximum de 96 000 kilomètres. Des frais de 0,10 \$ s'appliquent pour chaque kilomètre supplémentaire, s'il y a lieu. Allocation de location incluse de 750 \$. Basé sur un PDSF de 29 335 \$. La location inclut un maximum de 1 260 \$ de frais de transport et de préparation. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Offres valables sur tous les modèles Sienna CE Plus 2003 neufs, loués ou achetés avant le 31 octobre 2002. Le concessionnaire peut louer/revendre à prix moindre. Voyez votre concessionnaire Toyota participant pour plus de détails. 11 La Toyota Sienna a été la mieux classée des fourgonnettes compactes dans l'Étude sur la qualité initiale™ (2000-1 2002) effectuée par J.D. Power and Associates aux É.-U. Étude (2002) basée sur les réponses de 64 905 consommateurs des É.-U., faisant état des problèmes encourus par les propriétaires de véhicules au cours des 90 premiers jours de possession. www.jpowers.com

À ce taux-là, on recevra peut-être aussi un prix pour la valeur.



Sienna CE 2003

Taux de financement au détail de

0,9 %

jusqu'à 36 mois*

ou location à partir de

299 \$

par mois, 48 mois**

Premier paiement et Dépôt de garantie de 0 \$

- Glaces, verrous et rétroviseurs assistés
- Moteur de 3 litres et 210 ch
- Témoin de basse pression des pneus
- Accueil sans clé
- Climatiseur jumelé
- Régulateur de vitesse
- Freins antiblocage
- Radiocassette AM-FM avec CD

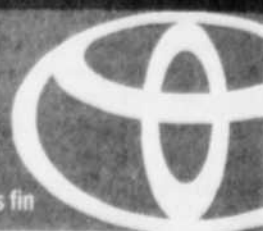
Meilleure fourgonnette compacte

en matière de qualité initiale aux É.-U. trois années de suite - J.D. Power™

Passer voir le concessionnaire Toyota le plus près de chez vous aujourd'hui. Vous pouvez aussi visiter notre site à www.toyota.ca ou composer le 1 888 Toyota-3.



TOYOTA
un coup de cœur sans fin



LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

MORT D'UN JEUNE STAGIAIRE DE 22 ANS

Circuits imprimés de la capitale blâmée par la CSST

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

■ L'entreprise Circuits imprimés de la capitale est passible d'une amende pouvant varier entre 5000 \$ et 20 000 \$ pour avoir manqué à ses responsabilités et causé indirectement la mort d'un jeune stagiaire de 22 ans, l'été dernier.

Guillaume Olivier travaillait comme stagiaire depuis un mois chez Circuits imprimés de la capitale, une entreprise spécialisée dans la fabrication de prototypes de plaquettes de circuits imprimés, lorsque le terrible accident s'est produit.

Le jeune homme, qui étudiait à l'École de technologie supérieure en génie de la production automatisée depuis un an, est mort électrocuté par un câble chargé de 600 volts alors qu'il s'apprêtait à tester un des moteurs du séchoir à plaquettes qu'il venait de démonter.

L'enquête de la CSST a révélé que les extrémités du câble en question n'étaient pas protégées de façon adéquate et que l'entreprise ne possédait pas de système de cadenassage.

« Avec la présence d'un système de cadenassage efficace, l'employeur doit s'assurer que toutes les sources d'énergie sont sécurisées avant de remettre une machine en fonction. Avec un tel système dans l'entreprise, un câble sous tension de 600 volts ne peut être laissé en place à la fin des travaux », écrit la CSST dans son rapport.

L'examen du dossier a également permis de constater que la victime n'avait pas les compétences requises pour accomplir le type de travail qu'il s'apprêtait à accomplir. « Seul un électricien qualifié en la matière a l'autorisation d'effectuer des travaux sur le courant électrique », écrit encore la CSST.

Des lacunes relatives à la supervision du travailleur ont par ailleurs été observées par la CSST. Selon elle, un des propriétaires de l'entreprise donnait « beaucoup de latitude » au jeune stagiaire parce qu'il considérait ce dernier comme un employé « débrouillard ».

« La supervision du travailleur est déficiente, compte tenu des obligations du patron et du manque de temps que celui-ci peut accorder au stagiaire », note la CSST.

Un constat d'infraction a été remis à

l'employeur. S'il est reconnu coupable par le Tribunal du travail, il s'expose à une amende pouvant varier entre 5000 \$ et 20 000 \$.

La compagnie donnait trop de latitude au jeune homme qu'elle disait très débrouillard

L'an dernier au Québec, pas moins de 15 jeunes âgés de moins de 24 ans ont perdu la vie dans des accidents de travail.

« Ces décès préoccupent beaucoup la CSST, a assuré hier le directeur de la CSST à Québec, Jean-Louis Morency. Ce qu'on se rend compte, c'est que les jeunes sont peu conscients des risques et que leur formation est souvent insuffisante. On s'aperçoit aussi qu'ils sont généralement réticents à parler

de santé et de sécurité à leur employeur. Ils veulent performer, prouver qu'ils sont bons. »

Pour la CSST, la meilleure façon de prévenir les accidents de travail réside dans la sensibilisation. « On a notamment mis sur pied une escouade qui va dans les cégeps pour parler de sécurité au travail », a précisé M. Morency.

Selon lui, les jeunes ne doivent pas hésiter à questionner leur employeur sur les aspects sécuritaires de leurs tâches. « Ils en ont le droit », a-t-il insisté.

Et l'employeur? « C'est leur responsabilité de former leurs employés », a rappelé M. Morency. L'ennui, a-t-il expliqué, c'est que les inspecteurs en santé et sécurité au travail sont trop peu nombreux pour faire un travail de prévention efficace du côté des employeurs.

MATIÈRES RÉSIDUELLES La CMQ doit se référer à des études vieilles de huit ans

ÉRIC MOREAULT
EMoreault@lesoleil.com

■ Faute d'argent, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) devra se contenter d'études vieilles de huit ans — réactualisées — pour la confection de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Mais ses dirigeants estiment que c'est réalisable.

La CMQ évaluait à trois quarts de million \$ les sommes nécessaires pour son PGMR. Elle devra se contenter des 365 000 \$ versés par le gouvernement du Québec. Mais on tenait à respecter le principe que cette « responsabilité supplémentaire aux municipalités se fasse à coût nul pour les contribuables ».

Le devis sera conforme à la loi, assure Marc Rondeau, le directeur général de la CMQ. Mais il n'y a aucune garantie. C'est seulement une fois les soumissions ouvertes qu'on pourra déterminer « ce qu'on coupe et ce qu'on ne coupe pas » par rapport aux intentions de départ.

Le Plan, qui doit être complété pour 2005, contiendra l'éventail de choix pour que la région atteigne l'objectif national fixé par Québec pour 2008, soit 65 % de valorisation des matières recyclables.

Malgré tout, M. Rondeau est confiant que le Plan sera conforme et satisfaisant. Et ce pour trois raisons. On a d'abord coupé dans le temps et le budget alloués à la coordination.

Ensuite, on a opté pour des consultants dont l'expertise permettra d'utiliser à son maximum les données des études de l'Ex-Communauté urbaine de Québec, qui seront actualisées.

RECYC-QUÉBEC

Finalement, la CMQ a conclu une entente avec Recyc-Québec, qui fournira son expertise et ses logiciels d'analyse. Un service qui n'était pas disponible au moment d'évaluer le quadrature du cercle avec la moitié du budget prévu.

« Il ne faut pas envisager la différence en termes de ce qu'on ne pourra pas faire mais dans la façon différente de faire. » Il croit d'ailleurs que ce cadre restreint n'empêchera pas le PGMR de proposer des solutions originales et efficaces.

De toute façon, « notre intention était de lancer l'opération, sans égard à la question monétaire », a indiqué en entrevue M. Rondeau à la fin de la séance du conseil d'hier soir.

FORTS VENTS

De nombreux dégâts à Québec

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

Les forts vents qui ont soufflé à Québec la nuit dernière ont causé de nombreux dégâts, notamment au quartier général de la Sûreté du Québec. Les bourrasques, qui ont atteint 90 km/h à certains moments, ont littéralement arraché une partie du toit de l'édifice de boulevard Pierre-Bertrand.

L'eau s'est également infiltrée dans les locaux du centre de réparation des appels, ce qui pourrait entraîner la relocalisation des employés de ce service. Hier, la Société immobilière de Québec a dépêché sur place techniciens et inspecteur pour mesurer l'ampleur des dommages.

Sur le pont de Québec, des poutres métalliques qui se trouvaient sur un échafaudage ont été soufflées par le vent sur le tablier obstruant pratiquement les trois voies de circulation.

Les pompiers ont par ailleurs dû répondre à une centaine d'appels pour des arbres cassés, des incendies (mineurs pour la plupart) et des inondations causées par les fortes pluies. Quelque 22 000 abonnés d'Hydro-Québec ont également été privés d'électricité au cours de la nuit. Certains abonnés de Bell Canada ont même perdu leur ligne téléphonique.

En milieu d'après-midi, hier, 1600 abonnés d'Hydro-Québec, domiciliés à Lac-Beauport pour la plupart, étaient toujours privés d'électricité. Hydro-Québec prévoyait le retour à la normale pour l'heure du souper.

« On a une cinquantaine de techniciens qui travaillent là-dessus, a indiqué Claire Trépanier, porte-parole d'Hydro-Québec. Une équipe de la Mauricie est même venue prendre la relève des employés qui avaient travaillé pendant 16 heures. Les techniciens devront ensuite retirer les branches d'arbres qui sont tombées sur les fils électriques. On a eu une centaine d'appels à cet effet. »

À la police de Québec, on rapportait hier pas moins de 125 systèmes

d'alarme déclenchés par le vent, ce qui représente trois fois plus d'appels que d'ordinaire. Enfin, le pont de Québec a dû être fermé durant une partie de la nuit après que les forts vents eurent



De nombreux arbres ont été victimes des grands vents.

fait tomber des échafaudages.

Dans la réserve faunique des Laurentides, ce n'est pas de la pluie qui est tombée mais bien plutôt de la neige. La conduite a donc été assez périlleuse pour les automobilistes qui se sont fait prendre au dépourvu.

DOSSIER DU CENTRE MÈRE-ENFANT

Des sages-femmes à l'hôpital

Le scénario a été étudié pour combler la pénurie des médecins accoucheurs dans la région

LOUISE LEMIEUX
LLemieux@lesoleil.com

■ Un autre scénario pour dénouer l'impasse concernant l'utilisation du Centre mère-enfant aurait été proposé il y a une quinzaine de jours: les sages-femmes pourraient combler le nombre insuffisant de médecins accoucheurs dans la région.

La Régie régionale de Québec aurait proposé au sous-ministre Pierre Gabrièle de permettre aux sages-femmes de faire des accouchements à l'hôpital Saint-François d'Assise. Cette solution permettrait de conserver des accouchements dans la basse-ville, après le déménagement de l'actuel service d'obstétrique de grossesses à risque dans le nouveau Centre mère-enfant.

Cette solution répondrait aussi à l'argument des obstétriciens qui se disent en nombre insuffisant pour couvrir trois centres d'accouchement.

Cependant, jusqu'à maintenant, cette solution a été peu approfondie, puisque les médecins de Saint-François ne sont pas au courant de l'arrivée potentielle des sages-femmes, dans leur hôpital ou autour de l'hôpital.

La construction du Centre mère-enfant, du stationnement et de la nouvelle urgence, achève. Mais depuis le début, ce projet de 70 millions \$ soulève la controverse.

Pour éviter de fermer deux centres d'accouchement appréciés des femmes (Saint-François et Saint-Sacrement), certains voudraient que le Centre mère-enfant soit un centre pédiatrique, sans accouchement.

Cependant le CME a été construit pour accueillir des accouchements. Changer les plans signifie des dépenses supplémentaires.

Mais trois centres d'accouchements, c'est trop, parce que le nombre de médecins accoucheurs est insuffisant. D'où la suggestion de recourir aux sages-femmes.

Embêté par l'avenir de cette construction du boulevard Laurier, le ministre François Legault a mandaté son sous-ministre, Pierre Gabrièle, d'étudier la question. Il a remis son rapport le 30 septembre. Depuis, pas de nouvelles. Pas de décision.

Les médecins et les employés des trois hôpitaux concernés (CHUL, Saint-François et Saint-Sacrement) sont sur les dents. Ils attendent les décisions du ministre.

ENQUÊTE SUR LA MORT DE MARIE-LOUISE BRUNARD AU MONTSERRAT

La famille ignorait les risques de la contention

MONIQUE GIGUÈRE
MGiguere@lesoleil.com

« On connaît aujourd'hui les risques liés à la contention. Ma mère en est morte. Avant de lui mettre les contentions, j'aurais aimé qu'on m'explique le pour et le contre. Qu'on me dise s'il existait d'autres alternatives. Là, on aurait été équipé pour prendre une décision éclairée. Mais on nous a présenté le gilet de contention comme le seul moyen d'assurer sa sécurité. »

Au deuxième jour de son témoignage à l'enquête du coroner sur la mort de sa mère, Marie-Louise Brunard, étouffée dans ses contentions au Centre Montserrat le 26 juin 2001, Luc Roland a répété en contre-interrogatoire qu'il savait sa mère contentionnée le jour, mais ne savait pas qu'elle était aussi contentionnée la nuit au Montserrat.

« Je n'ai jamais vu notre mère contentionnée dans son lit ni le jour ni la nuit, sauf une fois de jour où elle était agitée et il fallait la calmer. Ça m'a été présenté comme un événement ponctuel », a-t-il précisé.

Luc Roland a également affirmé n'avoir jamais été informé que sa mère avait déjà tenté de passer par-dessus les rideaux de son lit. « Je croyais que le panneau au pied de son lit et les barreaux de chaque côté suffisaient à sa sécurité la nuit », a-t-il encore dit, ajoutant que c'était aussi la première fois, hier, qu'il entendait parler de contention chimique.

C'est le coroner Luc Malouin qui a soulevé le sujet. « Ce que je comprends, c'est que la condition physique de M^{me} Brunard commandait qu'on la contentionne, a-t-il résumé. Mais il y a la contention physique et la contention chimique. La contention chimique aurait-elle été une meilleure solution dans son cas ? » s'est-il demandé.

Quant à savoir si Montserrat était un établissement approprié pour Marie-Louise Brunard à son départ de Saint-Sacrement après un an d'hospitalisation, le D^r Christian Guité, qui traite une quinzaine de patients au centre de la rue Murray, a déclaré que la clientèle de Montserrat en était une de CHSLD (Centre hospitalier de soins de long

durée) plutôt que de centre d'accueil.

« C'est très lourd. C'est un dernier endroit de vie. Je ne peux pas compter le nombre de personnes que j'ai suivies qui ne sont plus là. Quand on se promène dans les corridors et que les portes sont ouvertes, c'est visiblement une clientèle lourde en perte d'autonomie physique, mentale ou globale. Ce sont des gens qui ont besoin d'assistance pour l'hygiène, les repas. Qui ont des problèmes d'incontinence, des troubles cognitifs. Des gens incapables de gérer leur médication », a-t-il décrit.

À propos de M^{me} Brunard, il a témoigné qu'elle n'était pas un cas trop lourd pour Montserrat avant son hospitalisation, mais qu'à son retour en mars 2001 elle était devenue dépendante pour toutes les activités de la vie quotidienne. « Je ne l'avais pas vue depuis plus d'un an. Ce n'était pas la même dame. Elle avait des troubles de comportement. Le regard menaçant. Ne me reconnaissait pas. Et ne m'a jamais dit un mot du moment de son retour jusqu'à juin », où elle est décédée.

Cela dit, le D^r Guité a refusé de se pro-

noncer sur la pertinence de réintégrer M^{me} Brunard dans son appartement de Montserrat. « Si je ne vois pas une dangerosité directement, je ne peux pas savoir pourquoi la famille opte pour un endroit plutôt qu'un autre. C'est du domaine personnel, cette décision-là », a-t-il suggéré.

Le D^r Guité, un pilier de Saint-Sacrement qui travaille à l'unité de soins prolongés depuis un mois, n'a pas non plus prescrit la contention pour M^{me} Brunard. « Elle est arrivée à Montserrat avec sa contention de l'hôpital. Je n'ai jamais émis d'ordonnance. La contention faisait partie du traitement décidé par son psychiatre, le D^r Yves Rouleau. C'est au moment de renouveler sa médication que son utilisation aurait été révisée », a expliqué l'omnipraticien qui a confirmé avoir un ou deux autres patients sous contention à Montserrat.

Interrogé sur l'existence d'un protocole sur la contention à Montserrat, le D^r Guité a dit croire qu'il n'y en avait jusqu'au décès de Marie-Louise Brunard. « Mais depuis les événements, il y en a un », a-t-il révélé.

À tous les employés de la Banque Scotia

Nous vous remercions d'être les meilleurs. Encore une fois.

numéro
un  pour l'excellence
du service clientèle

Vous êtes vingt-trois mille à travailler pour la Banque Scotia, dans les succursales, les centres d'appels, les centres de soutien et la direction générale, partout dans ce pays. Et nous sommes on ne peut plus fiers de vous.

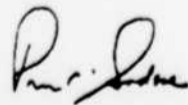
Pour la troisième année de suite, tous ensemble, vous vous êtes mérité, de toutes les grandes banques canadiennes, la plus haute note décernée par les clients pour l'excellence du service.

Cette réussite remarquable a été confirmée par la récente étude indépendante sur l'indice de satisfaction de la clientèle effectuée par la société Market Facts du Canada* au cours d'un sondage sur la qualité du service dans les institutions financières canadiennes.

Mais que signifie donc exactement l'excellence dans la satisfaction de la clientèle ? Eh bien, cela veut dire que comparés à ceux des autres grandes banques, vos clients vous ont accordé le plus haut niveau de courtoisie, de politesse, d'amabilité, d'efficacité et d'expertise.

Leur appréciation vous positionne également comme les leaders pour ce qui est de la volonté d'aller plus loin et de la capacité d'offrir le bon service, dès le début.

Merci à vous tous pour cette réussite exceptionnelle.



Peter C. Godsoe
Président du conseil
et chef de la direction



Robert W. Chisholm
Vice-président du conseil

 Banque Scotia™

CHAMBRE DE COMMERCE RÉGIONALE DE SAINTE-FOY

Le déficit ne justifie pas le départ de la TELUQ

LUQ ne corrigera pas le dysfonctionnement de la Télé-université en jouant dans les structures, croit Normand Lessard

MARIE CAQUETTE
Mcaquette@lesoleil.com

Plutôt que de « jouer dans les structures », la direction de l'Université du Québec (UQ) devrait

travailler à mettre au point un partenariat serré entre la Télé-université et les autres composantes de son réseau.

C'est la proposition qu'apporte Normand Lessard, président de la Chambre de commerce ré-

gionale de Sainte-Foy pour régler le problème de dysfonctionnement qui serait, croit-il, à l'origine de l'intention de la maison-mère de rapatrier le siège social de la Télé-université (TELUQ) vers Montréal. Ce ne peut être une question de déficit, lance-t-il, car la TELUQ n'a pas de déficit!

Le projet fait d'autant plus mal que le siège social de la TELUQ, spécialiste de l'enseignement à distance, a toujours été dans la région de la capitale depuis sa fondation, il y a 30 ans. Ce glissement d'activité vers Montréal serait « le début de la fin, le début d'une mort lente », affirme avec conviction l'homme d'affaires au cours d'une entrevue téléphonique. Cela explique que la région de capitale s'est élevé chaque fois qu'un projet de ce genre a surgi au fil du temps, selon lui.

COMPOSANTES

Ce déménagement ne servirait pas non plus au rapprochement avec les autres composantes de l'UQ. « Je suis originaire du Saguenay », ajoutait M. Lessard. Je sais que la région serait très réticente face à des projets de collaboration provenant de Montréal. »

Le président de la Chambre d'affaires régionale écartait par ailleurs l'argument du déficit, aussi utilisé pour soutenir ce projet de transfert.

Après examen, cela ne tient pas la route, conclut-il.

Le déficit qui atteignait 1,9 million de dollars

en 2001-2002 a été presque totalement épongé par les surplus accumulés disponibles et l'institution d'enseignement à distance boucle même son année financière avec un surplus de 319 000 \$.

En fait, observe-t-il, la situation financière de la TELUQ, dont le budget de fonctionnement est de 25 millions de dollars, est meilleure que celle de toutes les autres composantes de l'Université du Québec.

LA CLIENTÈLE

Observée sous l'angle de la clientèle, la TELUQ ne fait pas mauvaise figure non plus, observe-t-il. Celle-ci est en légère croissance depuis 10 ans. Cela donne l'équivalent de 2402 étudiants à temps complet; dans les faits, la Télé-université dispense ses cours à plus de 19 000 étudiants qui y suivent en moyenne 1,2 à 1,3 cours. « Si l'on compare à la clientèle globale du reste du réseau, qui est en décroissance, c'est celui-ci qui s'appuiera sur la TELUQ plutôt que le contraire », commentait M. Lessard.

La Télé-université emploie 245 personnes dont 189 à Québec; une cinquantaine d'employés travaillent au centre de production audiovisuelle et au laboratoire de recherches à Montréal.

Le transfert du siège social vers Montréal n'entraînerait le déplacement que de quelques personnes; toutes les autres activités seraient maintenues à Québec, dans le nouvel édifice érigé il y a quelques années à peine dans Saint-Roch, au coût de 25 millions de dollars.

Abonnements 2002-2003

**VENTE
pré-saison**

**Le plus gros
BAZAR**
Équipements neufs et usagés
Tous les jours de 10 h à 16 h

**Jusqu'au 3 novembre,
profitez des tarifs réduits
sur les abonnements et les inscriptions
aux cours de ski et de planche à neige.**

**Une remontée mécanique est en opération
les fins de semaines de 10 h à 16 h
pour les amateurs de vélo de montagne
et les randonneurs.**

Tarifs: 15 \$ pour la journée complète, 5 \$ pour une remontée (8 ans et moins: 3 \$),
incluant l'accès à la montagne et l'usage des pistes aménagées pour le vélo de montagne.

Profitez de l'automne
Quatre Parcours d'Aventures*
Tyrolienne géante*
Vélo de montagne
Sentiers de randonnée pedestre
*Sur réservation



Le Relais
LAC-BEAUPORT
www.skirelais.com

Le chalet est ouvert 7 jours sur 7, de 10 h à 16 h
Renseignements : (418) 849-1851

SOLDE DE FERMETURE

jusqu'à

70%

de rabais

sur toute la marchandise
en magasin

Mobiliers de salon, de chambre et de cuisine.
Accessoires de décoration...

L'occasion de vous meubler pour pas cher.

**Premiers arrivés,
premiers servis!**

GD MEUBLES

8150, Henri-Bourassa, Charlesbourg
voisin de la Cage aux Sports

622-1995

Rencontrez André-Philippe Côté à Place Laurier pour des séances de caricatures et dédicaces :

**Mail central
Place Laurier**

**Aujourd'hui
18 octobre**
de 18h30 à 20h30

Samedi 19 octobre
de 13h30 à 15h30

Dimanche 20 octobre
de 13h30 à 15h30



De tous les...
CÔTÉ 2002
André-Philippe Côté

LE SOLEIL

L'EST ET LA CÔTE-NORD

TRAVERSE TROIS-PISTOLES — LES ESCOUMINS

Front commun pour demander la réfection du quai au fédéral

STEEVE PARADIS
Collaboration spéciale

■ LES ESCOUMINS — Élus, commerçants et responsables socio-économiques des MRC Haute-Côte-Nord et des Basques font front commun pour inciter Ottawa à rénover d'ici le printemps 2003 le quai des Escoumins, afin que le traversier Trois-Pistoles—Les Escoumins ne reste pas accosté une saison de plus.

Les gens touchés par cette interruption, des deux côtés du fleuve, se sont réunis hier aux Escoumins afin de se doter d'une vision commune dans ce dossier. Bien des commerçants ont souffert cet été d'un cruel manque de visiteurs que leur apportait le traversier, propriété de la Compagnie de navigation des Basques.

« Si on n'a pas reçu d'engagement formel écrit du fédéral d'ici le 31 octobre que le quai sera réparé, on descendra à Ottawa avec un autobus de gens de la Côte-Nord et un autre de la Rive-Sud, a indiqué le préfet de la MRC Haute-Côte-Nord, Jean-Marie Delauney. Et si ça ne marche pas encore, on fera d'autre chose mais après 70 ans d'activité, on ne peut pas perdre cet acquis alors qu'on a énormément de difficulté à obtenir des choses pour notre région. »

Le quai des Escoumins, principalement à sa tête, aurait besoin de travaux de réfection de l'ordre de 7 millions\$. Le député bloquiste de Kamouraska, Paul Crête, estime que le gouvernement ne se jetterait pas à la rue en déboursant cette somme, surtout qu'Ottawa n'hésite pas à réparer d'autres quais.



Près de 300 personnes avaient manifesté en juin sur le quai de Trois-Pistoles contre la décision de Transports Canada de laisser le traversier accosté cet été.

« Avec un surplus de 8,9 milliards\$, c'aurait été raisonnable de prendre 7 millions\$ pour rénover le quai. Ce n'est pas du quêtage, c'est un investissement qu'on demande », a-t-il lancé.

Des commerçants des environs de Trois-Pistoles ont déjà entrepris des démarches en vue d'intenter un recours collectif. Selon le porte-parole du groupe, André Laveau, les commerçants qui estiment avoir subi des pertes dus à l'absence du traversier en sont à chiffrer leur manque à gagner afin d'établir précisément les montants en cause. Les gens d'affaires des Escoumins embarqueront aussi dans le mouvement.

« Après cette étape, on va envoyer une mise en demeure à Transports Canada, propriétaire du quai, a poursuivi M. Laveau. Si on n'a pas de réponse, on va intenter un recours collectif devant la justice. » La trentaine d'employés de la Compagnie de navigation des Basques, qui ont aussi subi des pertes financières, devraient également se joindre au recours.

L'entreprise exigera elle aussi une compensation financière de la part d'Ottawa, a confié Alain Doucet, représentant de la SADC des Basques, actionnaire de la compagnie. « Ça se négocie actuellement entre procureurs des deux côtés, mais c'est clair que ça va prendre une compensation », a-t-il précisé.

La traverse, une des rares rentables dans l'estuaire du Saint-Laurent, réalisait un chiffre d'affaires d'un million\$. Même s'il commence à se faire tard pour assurer la reprise des opérations au printemps 2003, les données techniques dont disposent le groupe d'élus prévoient qu'il est possible à la fois de réparer le quai et amorcer la saison du traversier, en étalant les travaux durant tout l'été.

UASHAT-MALIOTENAM

Ça joue dur entre Blancs et Innus

Une vague de violence sans précédent touche les jeunes des deux communautés voisines

STÉPHANE TREMBLAY
Collaboration spéciale

■ SEPT-ÎLES — Les relations entre Blancs et Innus s'enveniment à Sept-Îles, sur la Côte-Nord. De jeunes autochtones ont agressé à coups de barres de fer, de chaînes et de bâtons de hockey des adolescents de race blanche qui circulaient en voiture dans la réserve de Uashat-Maliotenam, près de Sept-Îles. Une seule personne, un autochtone, a été arrêtée, jusqu'à présent.

Depuis une semaine les incidents à caractère raciste se multiplient dans cette ville de 26 000 habitants. En l'espace de quelques heures, les policiers ont reçu une dizaine d'appels de gens craignant pour leur sécurité et pour celle de leurs enfants.

Les citoyens signalaient des attroupements de jeunes se promenant dans les rues avec différents objets dangereux pouvant être utilisés lors d'une bagarre.

La Sûreté du Québec a alors intercepté un Montagnais de 17 ans, la veille de l'Action de grâce. Il avait en sa possession une chaîne munie d'un objet de métal au bout. Les autres jeunes ont pris la fuite à l'arrivée des policiers.

La SQ a tout même récupéré des objets laissés sur le terrain de l'école Queen Elizabeth, tels des barreaux de galerie, un marteau et des chaînes. Cette gang de rue serait composée d'une trentaine de jeunes Innus, qui se feraient appeler les Hors-la-Loi.

Selon la SQ, une histoire amoureuse serait à l'origine de cette violente dispute.

« Un Innu qui sortait avec une Blanche aurait proféré des menaces à l'endroit de cette dernière, ce que son nouveau copain n'aurait pas accepté. Les jeunes tentent de se faire justice eux-mêmes. Ce qui est totalement illégal », déclare Louise Prévost, porte-parole de la SQ sur la Côte-Nord.

DEVANT LA POLICE

« Mon pare-prise a été fracassé, ma voiture a été bossée par des coups de barres de fer et graffignée par des cailloux. J'ai même été frappé derrière la tête avec un bâton de hockey. Ce qui est incroyable, c'est que tous ces gestes se sont passés sous les yeux des policiers autochtones qui n'ont rien fait. Ce sont tous des malades », a confié un jeune Blanc qui préfère garder l'anonymat par peur de représailles.

En début de semaine, à la polyvalente Manikoutai, un jeune Innu a été interpellé par un intervenant alors qu'il voulait s'en prendre à un jeune Blanc.

lente Manikoutai, un jeune Innu a été interpellé par un intervenant alors qu'il voulait s'en prendre à un jeune Blanc.

À L'ARÈNA

Cette vague de violence s'est transportée à l'aréna Conrad Parent. Les joueurs de l'équipe Midget CC de Sept-Îles ont tenté de faire la vie dure à leurs adversaires de Maliotenam, particulièrement lors du premier des deux matchs de la dernière fin de semaine.

Cette rencontre a été ponctuée d'une cinquantaine de minutes de pénalité.

Les hockeyeurs septiliens semblaient avoir oublié qu'il y avait une rondelle sur la glace et que l'objectif premier était de marquer des buts.

Les deux formations doivent croiser le fer à 10 autres reprises durant la saison.

La SQ et la police montagnaise ont reconstruit, mercredi, la Commission scolaire pour établir un plan d'action.

« Ces mêmes personnes doivent de nouveau discuter la semaine prochaine avec les différents organismes qui gravitent autour de la jeunesse afin d'établir une ligne de conduite. Les jeunes doivent savoir qu'ils ne sont pas obligés de suivre les leaders du groupe et qu'ils peuvent parler sans avoir peur de rien. Il y a souvent des disputes entre les deux communautés à Sept-Îles, mais rien de comparable à ce qui se vit présentement », souligne M^{me} Prévost, qui poursuit son enquête.

Nos appels faits au bureau de la Sécurité publique de Uashat-Maliotenam sont restés sans réponse.

Cette communauté autochtone compte 3000 Innus répartis sur une réserve divisée en deux parties, soit les deux extrémités de Sept-Îles.

La violence s'est aussi transposée dans le hockey

Quatre semaines de moins en prestations d'assurance-emploi

MARC LAROUCHE
ET SYLVAIN DESMEULES
Collaboration spéciale

RIVIÈRE-DU-LOUP — Depuis mardi, des milliers de travailleurs du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et d'une partie du Lac Saint-Jean qui terminent leur période d'emploi ne toucheront que 26 semaines de prestations d'assurance-emploi, plutôt que 30. Cette situation est due à la fin des mesures transitoires du régime fédéral d'assurance-emploi.

Ces mesures avaient été instaurées au cours de la dernière campagne électorale, afin de permettre aux résidents des régions moins favorisées au chapitre des opportunités d'emplois, de s'adapter de façon graduelle aux réformes. Pour le député bloquiste de Rivière-du-Loup-Kamouraska-Témiscouata-Les Basques, Paul Crête, « il est inadmissible qu'Ottawa poursuive l'élimination des mesures transitoires alors que la région économique du Bas-Saint-Laurent—Côte-Nord se débat avec un fort taux de chômage en même temps qu'elle subit la crise du bois d'œuvre. »

Selon les chiffres de Ressources humaines Canada, le taux de chômage dans ces régions s'établit à 13,2%. Le député Crête estime qu'en mettant fin aux mesures transitoires, le fédéral s'acharne, en resserrant les règles

d'admissibilité au régime tout en réduisant les prestations. « À défaut d'une bonification du régime, Ottawa aurait dû avoir une attitude responsable en prolongeant le moratoire sur l'application intégrale des réformes. Nos régions vivent une situation exceptionnellement difficile. Imaginez, en avril, ces gens n'auront plus de prestations alors qu'ils ne recommenceront à travailler en mai ou juin. »

La situation n'est guère plus reluisante dans Charlevoix, où le comité des Sans-chemise ne lâche pas prise. Après avoir fait appel au ministre de la Justice Martin Cauchon, sans trop de succès pour l'instant, voilà qu'il exhorte, par lettres personnalisées, le premier ministre Jean Chrétien à intervenir auprès de la ministre des Ressources humaines, Jane Stewart, afin qu'elle procède à un réajustement des conditions d'admissibilité au régime d'assurance-emploi.

Le bureau du premier ministre reçoit beaucoup de courrier depuis mardi, des lettres signées par des chômeurs et des travailleurs de Charlevoix, jouant sur la corde de la justice et de l'égalité des droits pour émuvoir M. Chrétien et le convaincre d'intervenir.

« Vous avez maintes fois démontré votre attachement et votre fierté envers la qualité de vie qui caractérise notre beau et grand pays », peut-on lire. Plus loin, c'est sur un ton alarmiste que les

signataires exigent une intervention: « Je crains une détérioration rapide de la situation des travailleurs salariés qui habitent la grande région de Charlevoix où le travail saisonnier et la lutte à la pauvreté sont une préoccupation constante. »

Plus de 1500 lettres ont été distribuées. Le comité des Sans-chemise se promène de village en village pour poursuivre la distribution. « Nous en envoyons un peu tous les jours pour qu'ils prennent la peine d'ouvrir chaque lettre », explique Françoise Simard, du comité des Sans-chemise.

Une quinzaine de lettres par jour depuis mardi ont été acheminées vers le bureau du premier ministre, mais aucune réponse n'a encore été émise.

Le comité des Sans-chemise poursuit sa croisade. Installation d'un panneau géant, distribution de tracts, manifestations de tous genres et même, désobéissance civile, font partie des actions projetées et contenues sur un calendrier allant jusqu'au printemps 2003.

À la Direction des Ressources humaines Canada, M^{me} Monique Simard affirme qu'il n'est pas question de revenir en arrière. On nous explique que l'entrée en vigueur de la phase 3 des mesures transitoires, amène une baisse du taux de chômage dans ces régions, et, par conséquent, une période de prestation moindre selon la réforme.

P R O M O
M A N T E A U X

Les manteaux Laliberté,
Intemporel comme l'Amour!

20% de rabais sur une vaste sélection de manteaux pour hommes et dames en magasin.

* Photo à titre indicatif. Marchandise en magasin seulement. Ne peut être jumelé à aucune autre promotion.

laliberté

1 HEURE DE STATIONNEMENT GRATUIT (ACHAT REQUIS)
• CINÉPLEX ODÉON • BIBLIOTHÈQUE GABRIELLE-ROY
• PLACE JEAN LESAGE • PLACE CARTIER
• PARCÔMETRE (1 HEURE)

La mode, notre passion depuis 135 ans

HEURES D'AFFAIRES:
LUNDI AU MERCREDI 9H30 À 17H30
JEUDI ET VENDREDI 9H30 À 21H
SAMEDI 9H30 À 17H DIMANCHE 12H À 17H

595, rue Saint-Joseph Est, Québec 525-4841

ÉDITORIAL

Président et Éditeur ALAIN DUBUC
 Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR
 Directeur de l'éditorial JEAN-MARC SALVET
 Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

Mauvais messenger

Le ministre Stéphane Dion en a contre la pensée unique qui a rallié, selon lui, toute la classe « politico-médiatique » du Québec, autour de l'idée que « l'argent est à Ottawa et les besoins dans les provinces ». Il accuse les médias d'avoir laissé toute la place au « nationalisme exacerbé » du gouvernement du Québec sur le déséquilibre fiscal, et il reproche aux partis d'opposition et à tous les lobbies du Québec, du Conseil du patronat jusqu'au Collectif sur la pauvreté, d'avoir adhéré à cette thèse sans analyse critique.

Stéphane Dion a raison sur un point : le gouvernement Landry a convaincu tout le monde. Mais le ministre a tort de traiter les Québécois comme des abrutis parce que le message de son gouvernement ne passe pas, surtout au moment où le fédéral dévoile un surplus de 8,9 milliards \$.



Gilbert Lavoie

GLavoie@lesoleil.com

Si le gouvernement Landry a bâti un consensus, c'est qu'il a fait son travail : mandat d'étude à Yves Séguin, au Conference Board, et lobby auprès des autres provinces. On pourra toujours contester les hypothèses économiques utilisées par le Conference Board pour conclure au déséquilibre fiscal, il n'en demeure pas moins que Québec s'est donné des instruments crédibles pour convaincre le reste du pays de demander une nouvelle distribution des recettes fiscales. En contrepartie, Ottawa s'est contenté d'une présentation sur logiciel « Powerpoint », dont les tableaux fort convaincants à prime abord, ne donnent qu'un côté de la médaille. Ainsi, quand le ministre Dion affirme que les hausses de dépenses dans la santé n'excèdent pas les hausses de revenus des gouvernements, il ne tient pas compte des coupes budgétaires dramatiques que les provinces ont effectué au cours des dernières années. Des coupes qui ont créé une situation inacceptable dans les salles d'urgence.

Bref, Ottawa n'a pas fait son travail, et le ministre Dion nous demande un acte de foi aussi aveugle que celui que nous commandaient les souverainistes quand ils départageaient les bons des mauvais Québécois autour de leur allégeance à la cause.

Le partage des revenus entre Ottawa et les provinces est un sujet complexe qui ne doit pas se faire simplement autour de l'avenir du système de santé. C'est un débat qui demandera une grande rigueur, une ouverture d'esprit et un désir évident de collaboration. Intellectuel averti et intelligent, M. Dion a raison de nous mettre en garde contre la pensée unique. Mais son attitude ne contribue pas à une discussion éclairée.

Immigrant conscrit

Longtemps perçus comme des « voleurs de jobs », les immigrants apparaissent aujourd'hui comme la planche de salut des Canadiens. Ne nous bernons pas cependant. Ce ne sont pas que des permis de travail dans des zones désignées qui régleront notre problème d'occupation du territoire.

Nous pouvons nous réjouir que les ministres de l'Immigration s'entendent pour rendre le pays plus attirant et pour assouplir des règles strictes ou tatillonnes qui s'avéraient un frein à l'immigration. La rencontre fédérale-provinciale de Winnipeg révèle une volonté peu commune d'agir vers un même objectif.

Il est agaçant cependant de voir réduire les immigrants à des paires de bras et à des cerveaux qui viendront régler nos problèmes de pénurie de main-d'œuvre et de désertion des régions. Les ministres de l'Immigration n'ont jamais cru nécessaire au cours des 107 dernières années de tenir une conférence fédérale-provinciale. Ils en découvrent maintenant la pertinence.

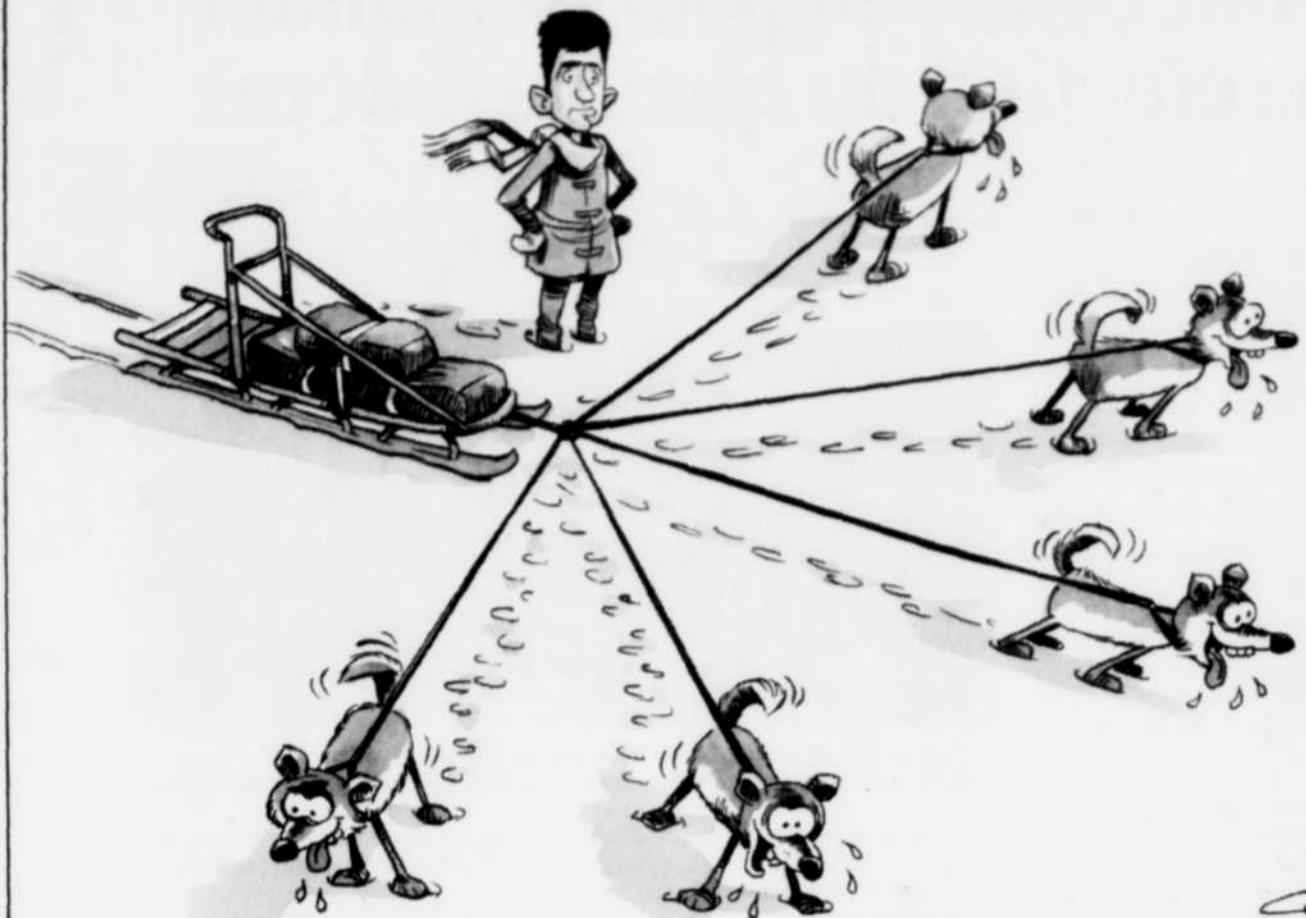
Les propos du ministre fédéral Denis Coderre portent peu sur l'apport social et culturel des immigrants. Il veut les attirer en masse pour que le Canada puisse assurer sa prospérité économique car il manquera un million de travailleurs qualifiés d'ici cinq ans. Le ministre estime que la qualité de vie des Canadiens et la pérennité de nos programmes sociaux dépendent de nos capacités d'immigration.

Il vise de plus à contrer l'attrait des grands centres urbains en remettant aux immigrants qualifiés des permis temporaires de travail de trois à cinq ans dans une région donnée. Attrayante à première vue, cette mesure risque de montrer vite ses limites. Pour obtenir son statut de résident, un immigrant acceptera de s'installer temporairement à Gaspé ou Medicine Hat. Mais, après cinq ans de service obligatoire, il aura probablement envie, comme bien d'autres Canadiens, de retrouver les siens et la vie plus trépidante de Montréal, Vancouver ou Toronto.

Le sourire d'Elizabeth

L'ex-cycliste Louis Garneau ne devrait pas se sentir obligé de pédaler pour justifier son accroc au protocole royal. En fait, c'est plutôt la reine Elizabeth II qui devrait le remercier d'avoir glissé sa main sur son épaule et provoqué chez elle un sourire aussi spontané que convivial. Car jusque-là, disons que Sa Majesté ne s'était pas montrée sous son meilleur jour. Particulièrement lorsqu'elle a refusé de serrer la main que lui tendait un enfant, dont la mine déconfite a été immortalisée par les médias. L'instant d'un cliché, Louis Garneau a réussi à faire fondre la réserve de la souveraine comme neige au soleil, démontrant qu'elle pouvait aussi démontrer un brin de chaleur humaine. Au lieu de crier au scandale, les Britanniques pourraient plutôt admettre que leur reine avait bien besoin de ce petit coup de main... Julie Lemieux

DUMONT STOPPÉ!



CHRONIQUE POLITIQUE

Une justice à rabais

La confrontation entre le ministre de la Justice, Paul Bégin, et les substituts du procureur général, en langage courant les procureurs de la Couronne, est le fruit d'un ras-le-bol, de frustrations empilées par ces professionnels au fil des années. Leur cas se compare à plusieurs égards à celui des infirmières, avant que ces dernières éclatent à l'été 1999, allant jusqu'à se placer en situation d'illégalité, tellement elles en avaient assez que le gouvernement-employeur abuse d'elles. Pour manifester au grand vent sur la colline parlementaire encore hier, il fallait effectivement que le degré d'écoeurement soit élevé!

Les procureurs de la Couronne sont sous-payés. Le gouvernement table sur le trop grand nombre de jeunes avocats sur le marché. La loi de l'offre et de la demande joue en sa faveur et il profite de la situation. L'emploi en est un de passion en plus et il sait qu'il trouvera toujours des professionnels prêts à se défoncer dans les postes qui sont offerts. La Couronne est aussi une école de pratique reconnue, qui prépare bien à une lucrative carrière ensuite dans le privé. Les exemples sont nombreux. Pour d'autres, elle servira de voie rapide vers un siège de juge, en raison de la préoccupation de maintenir un équilibre relatif entre le nombre de juges venant de la Couronne et de la défense.

Le gouvernement met toutefois déjà en jeu la qualité de la justice au Québec, à ce premier niveau, en s'exposant à un taux de roulement élevé et en présentant peu d'intérêt sur le plan salarial pour les meilleurs éléments parmi les nouveaux diplômés.

En plus, il impose à ceux qui y feront tout de même un bout de carrière, une charge de travail qui verse dans le ridicule. Les procureurs de la Couronne travaillent à la chaîne. Les moyens mis à leur disposition sont aussi offensants pour des professionnels consciencieux. L'usure des toges peut faire sourire mais lorsque les procureurs se plaignent de ne pas disposer de codes récents en nombre suffisant, de ne pas avoir accès à des ordinateurs pour pouvoir effectuer un minimum de recherche et de ne pas être épaulés, encore moins, par du personnel de soutien pour préparer leurs dossiers, la conséquence est alors un dysfonctionnement de la justice, un déséquilibre dans le rapport de force entre le ministère public et les accusés.

La négociation des plaidoyers, le *plea bargaining*, s'installe alors progressivement comme mode de fonctionnement systématique. Comme dans certaines publicités, « aucune offre jugée raisonnable ne sera refusée ». Il s'agit que la défense propose au bon moment une réduction des charges qui puisse résister un tant soit peu à la critique et le dossier sera expédié au plus vite pour passer au suivant. À l'exception des mégaprocès découlant des activités du crime organisé ou des crimes les plus répugnants, les procureurs fonctionnent au volume. Les policiers travaillent alors inutilement pour recueillir les preuves nécessaires pour supporter des accusations qui tomberont, les victimes sont lésées, la population perd confiance dans le système et des accusés s'en tirent à rabais pour des crimes commis. Elles n'aboutissent évidemment pas toutes, loin de là, mais des discussions autour de charges réduites et de plaidoyers seraient maintenant au moins engagées

dans 90 % des dossiers, selon des membres de l'association des substituts.

La loi présentée par le ministre Paul Bégin, les mises en demeure, les menaces de sanctions n'amélioreront en rien l'administration de la justice au Québec. Nous sommes très loin de cela. Les substituts du procureur général en sont seulement, à la présente étape, à la mise en place d'un cadre qui leur permettra d'améliorer leurs conditions de travail, monétaires et professionnelles, lors des négociations ultérieures. Les parties discutent de la reconnaissance de l'association des substituts du procureur général, de mécanismes de règlements des différends et d'arbitrage.

Les procureurs de la Couronne ne jouissent pas du même fond de sympathie qui servirait bien les infirmières lors de leur affrontement avec le gouvernement. Leur travail n'est pas le plus populaire et ils sont tenus à une réserve dans leurs communications publiques qui tient la fonction dans l'ombre. Au cours d'une année, seuls quelques procès particulièrement spectaculaires, comme celui ayant conduit à la condamnation du boxeur Dave Hilton à la suite du travail très remarqué de la procureure Hélène Di Salvo, en érigent l'un au rang de vedette pour quelques jours. Les justiciables n'exerceront pas de chantage sur le ministre de la Justice et le président du Conseil du Trésor pour qu'ils bonifient les conditions des procureurs de la Couronne ! Comme pour les juges, la responsabilité revient donc entièrement au gouvernement de leur assurer des conditions et un environnement de travail corrects. Or les deux groupes sont entrés en conflits ouverts avec le gouvernement du Québec ces dernières années, pour les mêmes raisons. La justice n'est certainement pas en santé au Québec.



J.-Jacques Samson

JJSamson@lesoleil.com



Brigitte Breton

BBreton@lesoleil.com

CARREFOUR DES LECTEURS

Le PIB ne mesure pas tout... loin de là!

(En réaction à l'article d'Alain Dubuc du 15 octobre, « Le Québec, une région pauvre d'Amérique du Nord »)

Le modèle québécois souffre d'une forme de sclérose qui fait en sorte que son interventionnisme économique semble parfois emprunter la voie de « l'archaïsme thérapeutique » (cas MIL Davie). En ce sens, la lourdeur de notre appareil, son type d'intervention et la complexité de nos structures fiscales méritent assurément révision. Toutefois, M. Dubuc nous entretient longuement de la qualité de l'indicateur PIB per capita pour mesurer la richesse collective. Cet indice, il est vrai, mesure le niveau de richesse d'une société sauf qu'il doit être accompagné d'une série d'indicateurs socio-économiques. Ainsi, la mesure du PIB per capita ne dit pas que 40 millions de citoyens américains (un record) ne peuvent se payer une assurance médicale adéquate. Qu'à Hartford, ville de taille moyenne (150 000), capitale de l'assurance, les citoyens n'osent sortir une fois le soleil couché de peur d'être agressés. Que les Américains en visite au Québec sont abasourdis, outre les taxes exorbitantes, par le fait que l'on peut déambuler sans crainte dans nos rues et nos parcs, une fois la nuit venue. Qu'en tant qu'étudiant, il m'en coûte 2000 \$ par année pour étudier dans une université de premier plan alors qu'il m'en coûterait au

bas mot de 20 à 30 000 \$US dans une institution équivalente chez nos voisins du sud. Et que l'on peut se faire soigner une fracture avec le même temps d'attente que l'on soit assisté social, travailleur walmartien à 7 \$ de l'heure, étudiant sans le sou ou président d'une quelconque entreprise... Le modèle québécois est à réviser certes! Mais assurons-nous de ne pas balancer, sous prétexte d'inefficacité, l'ensemble des acquis sociaux que nous a justement fourni la Révolution tranquille et la Constitution de l'État québécois.

Jean-Christian Brillant
 Étudiant en relations internationales,
 Université Laval

La chirurgie bariatrique menacée

Près d'un millier de patients souffrent d'obésité morbide et bon nombre d'entre eux ne pourront attendre cinq, six ou sept années avant de subir une chirurgie bariatrique. Or on prétend que cette spécialité quasi exclusive de l'hôpital Laval disparaîtrait, victime de coupes budgétaires. Pourtant la plupart de ceux qui ont bénéficié d'une telle chirurgie ne sont plus au crochet du système de santé après avoir été confrontés à une mort prochaine, à l'insécurité, à une piètre estime de soi et à une invalidité permanente. Sans parler des complications comme la haute ten-

sion artérielle, l'apnée du sommeil et le diabète. Il est prouvé maintenant que cette chirurgie permet des économies substantielles au réseau en réduisant le nombre d'hospitalisations, de visites médicales et la prise de médicaments. Nous vivons une vie normale. Nous ne sommes plus une charge pour la société. Personnellement j'ai perdu plus de 50 % de mon poids et j'ai pu régler tous mes problèmes de santé.

Au nom de tous les patients sur la longue liste d'attente, je demande au ministre de la Santé de débloquer des budgets dans ce dossier car il les a réduits considérablement. Il serait malheureux, qu'en plus des cardiologues, nous perdions une équipe de chirurgiens de réputation mondiale.
 Pierre Robillard
 Val-Bélair

Ça brasse en ambulance!

Je désire porter plainte aux responsables du transport ambulancier à Québec. J'ai vécu une mauvaise expérience le matin du 6 septembre lors d'un transport en ambulance vers l'hôpital Saint-Sacrement. Le transport fut terrible. Ça brassait tellement que j'en ai eu de la douleur. L'ambulance était une vraie charrette à foin. Il faudrait la retirer de la route.

Laurence Fleury
 Québec

OPINIONS

NEUF SOMMETS DE LA FRANCOPHONIE PLUS TARD...

Où est passé l'enthousiasme de la Superfrancofête ?

Michel Lucier

L'auteur est un haut fonctionnaire à la retraite. Il a participé activement à huit des neuf Sommets de la Francophonie, directeur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, directeur des programmes à l'Agence universitaire de la Francophonie ou comme sherpa du premier ministre du Québec et délégué général du Québec en France de 1994 à 2000.

Aujourd'hui, le président du Liban ouvrira le Sommet de Beyrouth. Les chefs d'État et de pays qui ont les français en partage se réuniront pour la 9^e fois en moins de 17 ans au titre de leur appartenance au même univers linguistique.



Michel Lucier

Ce fait constitue une donnée géopolitique et géolinguistique d'une importance capitale.

Cette Francophonie, qui a fait chanter des centaines de milliers de Québécoises et de Québécois pour la Superfrancofête en

1974 et qui a fait l'orgueil de plusieurs lors de l'ouverture du 2^e Sommet à Québec en 1987, ne suscite pas beaucoup de vagues aujourd'hui.

On ne peut rester indifférent à cette évolution. Le manque d'intérêt doit et peut être renversé. Une relance est nécessaire. Elle est possible. Mais le Sommet de Beyrouth doit être clair sur le rôle de la Francophonie. Car on ne reste dans l'ambiguïté qu'à ses dépens. Cet intérêt pour la Francophonie a existé mais il a diminué. Que s'est-il passé ?

Il en est des institutions comme des peuples. Si elles renoncent à leur histoire, elles n'ont pas d'avenir. Avant de se projeter et de prétendre être présente au monde, la Francophonie doit exister. Elle existait bien avant l'arrivée des Sommets. Elle s'est d'abord réunie à la base : les parlementaires, les journalistes, les médecins, les écrivains, les juristes, les scientifiques, les artistes, les universitaires, les radios et les télévisions ont, les uns à la suite des autres, décidé de chercher cet oxygène pour faire ensemble, pour créer ensemble. Et cela, tout simplement parce qu'ils partageaient une même langue. Ils n'ont pas attendu les gouvernements. Au contraire, ceux-ci les ont imités et, en 1970, ils créent l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.

De cette création résulte un événement capital dans l'histoire politique du Québec. Le Québec peut y adhérer comme gouvernement participant et à travers les instances de la Francophonie, il peut s'exprimer au plan international. Il sort de son isolement pour sauvegarder son originalité et en tirer profit pour son développement. Dès le début, la Francophonie est pour le Québec une ouverture au monde. Dès le début, notre appartenance à la Francophonie devient visible et cela regarde peu à peu beaucoup de citoyens.

Le Festival d'été de Québec serait impensable sans la présence d'artistes africains dans les rues de la capitale. La mobilité des étudiants universitaires de la Francophonie change la physionomie des campus. Les émissions de télévision et de radio de l'ensemble francophone se multiplient. On sait que la communauté francophone existe et que nous en faisons partie.

Née d'un projet culturel, la Francophonie pose, dès le départ, par son existence, le problème de l'identité culturelle et du dialogue des cultures. L'interaction entre la culture et les autres dimensions du développement conduit rapidement à la Francophonie à élargir son champ d'action : éducation, économie, énergie, environnement, technologies de l'information, la bonne gouvernance. L'apparition des Sommets en 1986 n'est pas étrangère à cette ouverture. Mais les résultats sont toujours visibles : la télévision francophone, TV5, voit le jour. Les jeux de la Francophonie apparaissent dans le paysage avec une originalité : des compétitions culturelles au côté des rencontres sportives. L'Association des universités francophones développe ses réseaux de façon prodigieuse.

Le Sommet du Vietnam, à Hanoi en 1997, a imprimé un tournant dans la vie de la Francophonie en consacrant son rôle politique. C'est sans hésitation qu'il faut affirmer que c'est un bien pour la Francophonie. Quand, à l'intérieur de quatre ou cinq des pays membres, on se découpe à la machette, les instances de la Francophonie ne peuvent se contenter de parler de centres de lecture. Quand la démocratie, l'état de droit, les droits de la personne, des peuples et des minorités connaissent parfois des reculs chez certains des membres de la communauté francophone, les instances de la Francophonie ne peuvent se contenter de regarder ailleurs. Si la Francophonie est gardienne de valeurs, de principes démocratiques, elle doit ré-

agir avec vigueur lorsque la démocratie trébuche ou que l'état de droit accuse un recul. Peu à peu, l'idée doit faire son chemin : au sein de la Francophonie, dialogue, oui et toujours, compromission avec la dictature, jamais. On pourrait d'ailleurs exporter cette volonté dans d'autres enceintes !

La Francophonie devient donc politique. Il le fallait et, si c'était à refaire, il faudrait le refaire. Elle se donne une voix qui l'incarne et un visage qui la concrétise dans l'opinion publique : l'ancien secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, devient le premier secrétaire général de la Francophonie.

Je reste personnellement convaincu qu'il nous faut maintenant approfondir ce mandat politique. Dans ce domaine, il fallait sans doute laisser au temps le temps de faire son œuvre. Après cinq ans, il nous importe maintenant de mieux cerner ce mandat politique.

Il me semble justement qu'un certain retour aux sources peut éclairer la situation. Et ce n'est pas être attaché au passé que de surveiller le présent et de préserver l'avenir.

En créant la Francophonie intergouvernementale, les textes fondateurs à Niamey nous disent que les États et les gouvernements s'engagent à « faire ensemble ce que chacun ne peut faire individuellement ». Ce fondement de l'action de la Francophonie n'a jamais été remis en cause. Il a plutôt été précisé à quelques reprises. Il a été complété par des prises de position fermes et sans ambiguïté :

□ la Francophonie ne doit pas faire ce que les autres organisations internationales font déjà avec souvent de plus gros moyens ;

□ la Francophonie doit faire ce que les autres ne feront jamais pour elle ni à sa place.

Il est évident que le Sommet de Beyrouth arrive au moment où des problèmes politiques sont d'actualité : le Liban est aux portes du conflit entre la Palestine et Israël ; la Côte-d'Ivoire est en

pleine guerre civile et vit un conflit où on accuse d'ingérence quelques voisins d'Afrique de l'Ouest ; la paix entre la République démocratique du Congo et le Rwanda et le Burundi est loin d'être chose faite. Le conflit possible en Irak est dans la pensée de tous. Le spectre du 11 septembre 2001 est toujours présent, il a même retardé le Sommet d'une année complète. Une occasion manquée d'ailleurs, pour la Francophonie : parler quand tout le monde se taisait !

Mais, si on se veut réaliste, reconnaissons que la Francophonie vient porter sa voix, sur ces sujets, dans le concert de la réflexion mondiale. Mais peut-on imaginer que la France, membre permanent du Conseil de Sécurité, aura soudain une autre position que celle énoncée partout ; que le Canada aura soudain une approche nouvelle sur ces questions ; que le Sénégal oubliera ses concertations au sein de l'Afrique.

Tous les membres autour de la table le savent. Il y aura sans doute une résolution. Pour nos concitoyens, il y aura des vœux pieux, parce que dans ce domaine, les vraies choses se passent ailleurs. Si elle en reste là, la Francophonie alors déçoit. Elle se vide de sa spécificité. Et cela est néfaste pour le Québec, aujourd'hui et demain. Cela est néfaste pour l'ensemble francophone.

En effet, on ne peut ignorer que chaque membre a des raisons particulières d'adhérer à la Francophonie. Contrairement aux autres membres qui appartiennent à diverses organisations internationales et qui ont leurs propres regroupements régionaux (Union européenne, le Commonwealth, la Ligue arabe, l'Union africaine ou l'ASEAN) le Québec n'a pas d'autre forum régional ou international que celui qui offre la Francophonie actuellement. Ce n'est

done qu'à travers les instances de la Francophonie qu'il peut s'exprimer au plan international. Ce n'est pas rien : c'est le quart des membres de l'ONU ! Et le Québec n'est pas obligé de quémander une invitation pour s'y faire une place.

Peut-on se permettre de laisser cette table perdre sa crédibilité et sa raison d'être ? C'est sans doute pour cela que je me suis souvent permis de dire : tout ce qui affaiblit la Francophonie, affaiblit le Québec. Que tout ce qui renforce la Francophonie nous renforce. Les autres membres peuvent se reprendre à d'autres tables. Les déclarations fracassantes, la semaine dernière, sur le rôle du Québec à l'étranger, ne laissent pas prévoir une offre d'ouverture pour demain.

Tous ceux qui comprennent que la protection et le développement de la culture française même, au Québec, se jouent à l'échelle de la planète, ne peuvent qu'espérer un nouveau sursaut de cette table francophone. On ne peut laisser la Francophonie se vider de son sens véritable. Cela ne veut pas dire s'opposer aux discussions sur l'actualité. Cette approche serait rétrograde. Cela veut dire cependant rappeler en même temps la raison d'être de cette table francophone. La continuité de l'État est parfois à ce prix.

C'est un peu comme si on ne s'apercevait pas que la Francophonie se donne des mandats politiques avec des moyens parcimonieux, grugés dans le budget de coopération. Il faut jouer dans la cour des grands ! Comme si on ne s'apercevait pas que l'on confond facilement francophone et francophile pour augmenter le nombre des adhérents à cette table (Faisons au moins des efforts pour convaincre l'Algérie où la Francophonie est encore présente avant qu'il ne soit trop tard).

Ensuite on reproche à la Francophonie de se disperser, de se contenter de saupoudrage et de ne pas avoir de grands projets pour les parlant français.



Le IX^e Sommet de la Francophonie

Les pays francophones doivent établir leurs priorités à Beyrouth

S'ils ne soutiennent pas la culture française, ce n'est pas l'OMC qui le fera !

Sur le plan politique, le prochain millénaire nous donne un chantier pour au moins 10 ans. Il ne faut pas attendre que la Francophonie reçoive son avis de congédiement avec un accent américain. Je veux parler du dossier de la diversité culturelle face à la mondialisation. Cela nous regarde. Il n'y a pas de manière francophone de faire pousser du blé ou du riz. La FAO réunit d'ailleurs les pays sur cette question. Il n'y a pas de manière francophone de soigner le paludisme : l'Organisation mondiale de la santé regroupe les forces sur cette question. Mais si la Francophonie ne voit pas à ce qu'il y ait plus de français dans Internet, qui le fera ? Si la Francophonie ne soutient pas la production culturelle en français, qui le fera ?

La mondialisation est là. Il ne s'agit pas d'être pour ou contre. Quiconque voudrait y échapper mènerait un combat d'arrière-garde. Il s'agit cependant de savoir si le patrimoine des peuples émergera plus fort ou s'il sera emporté par elle. La Francophonie doit éviter le piège de l'affaiblissement des différences. Les biens culturels ne sont pas des produits comme les autres. Fernand Dumont a souvent affirmé que la culture renvoie toujours et essentiellement à une communauté qui la porte, l'anime, l'incarne ou la transmet. On ne la conserve pas par seul attachement au passé ; on y adhère parce qu'on y trouve une clé de compréhension et de signification pour le présent, une inspiration, et un projet pour l'avenir.

Le Québec a su faire dans ce domaine. Dès la fin de 1997 et au début de 1998, Sylvain Simard, alors ministre des Relations internationales, rappelait à la Francophonie que ce combat du « droit à la différence » n'était pas terminée parce qu'il y avait une clause de l'exception culturelle inscrite dans différents accords. Les 29 pays riches de l'OCDE venaient de lancer un chantier. L'Accord multilatéral d'investissement (AMI), et cela, dans la discrétion totale. Par ses effets dans le domaine des investissements de nature culturelle, ce projet d'accord touchait aussi tous les pays francophones. « Même si, individuellement, certains membres de la Francophonie affirment qu'ils ont des réserves, ce sujet n'a pas fait encore l'objet de discussions dans le cadre de nos instances. Comme organisation, nous devons en parler. »

La question est depuis lors sur la table. Un sommet sur le dialogue des cultures à Beyrouth n'y échappera pas. Seattle, Davos, ou le Sommet des Amériques à Québec, ont montré que le thème de la mondialisation ne peut plus

être laissé de côté. Plus personne n'accepte qu'une seule langue épuise l'intelligence humaine. Plus personne n'accepte qu'il faille chanter la même chanson, voir le même film, ou manger le même fromage. Soudain, les manifestants de la rue demandent à leur gouvernement de ne pas laisser les multinationales décider à leur place. Beyrouth parlera donc de la diversité culturelle, mais, avec quelle approche ?

La Francophonie ne peut se limiter à une déclaration sans doute généreuse, mais sans portée concrète. Elle ne peut s'en tenir à l'appui d'une convention quelconque qui sera de toute façon décidée ailleurs, à d'autres tables. La crise de confiance à l'égard de la force de la Francophonie est indéniable. Il ne faut pas sous-estimer ce facteur. Autant à l'intérieur qu'à l'extérieur, la crainte des vœux pieux existe. On ne peut agir comme si les populations ne s'apercevaient pas de la réalité d'une certaine schizophrénie politique où les mêmes gouvernements veulent sauver les différences culturelles à une table, mais travaillent à d'autres tables à la libéralisation de la culture, et même de l'éducation.

Deux préalables sont cependant nécessaires si l'on veut que la Francophonie sorte des bonnes intentions et concrétise pourquoi elle se réunit autour d'une même table.

La Francophonie doit reconnaître d'abord clairement que la coopération entre les pays est une réalité politique. Ce n'est jamais anodin de choisir des priorités. La Francophonie est aussi politique quand elle décide d'appuyer l'existence de radios communautaires, le développement des universités africaines, que lorsqu'elle envoie un facilitateur entre deux belligérants. Être politique, c'est aussi affirmer que le taux actuel d'analphabétisation dans certains pays du Sud est inacceptable. C'est poser alors des gestes pour y remédier.

Là aussi, le Québec sait faire. Dès l'automne 1994, à Ouagadougou, l'actuel premier ministre Bernard Landry secouait la Francophonie en lui disant : « Il faut assoier notre crédibilité politique internationale dans des opérations pour lesquelles nous avons beaucoup de talent et une vocation évidente. Globalisons l'économie, oui, mais globalisons la solidarité humaine. En faisant parfaitement ce que nous avons à faire, nous faisons déjà de la diplomatie préventive. »

Dans le fond, c'est peut-être l'actuel administrateur général de l'Agence, le Belge Roger Dehaybe qui a raison quand, au Sommet mondial sur le dé-

veloppement durable, à Johannesburg, en août dernier, il démontrait que la Francophonie combattait déjà une certaine conception de la mondialisation non maîtrisée dont on voit les dérives et les effets pervers :

□ au moment où se développent les multinationales de l'audiovisuel, les consortiums de tous les Vivendi de ce monde et les grandes entreprises convergentes d'aujourd'hui, la Francophonie subventionne 1000 films du Sud auxquels les portes des mégacomplexes des grandes capitales sont fermées, mais que l'Agence diffuse dans les petites villes et campagnes auprès de leur public premier ;

□ au moment où se construisent de grandes bibliothèques, en France, à Alexandrie et à Montréal (ce qui est merveilleux !), la Francophonie a créé plus de 200 centres de lecture dans les campagnes, en Afrique, en Asie et dans les Caraïbes ;

□ au moment où les majors de disques organisent la promotion et la commercialisation de la carrière de grandes vedettes, la Francophonie organise sur le continent des tournées de chanteurs africains et soutient les radios communautaires.

« La Francophonie est donc à contre-courant et nous en sommes fiers », concluait Roger Dehaybe. Le paradoxe est curieux. Ce sont souvent les mêmes pour qui la diversité culturelle est une priorité qui trouvent que la Francophonie ne s'occupe que de petites choses ringardes en faisant cela.

Le deuxième préalable consiste à proposer à la Francophonie un nouvel apprentissage politique : la volonté de parachever ses élans. Les joueurs de golf savent très bien le désastre qui résulte d'un élan non terminé. Les résolutions, les déclarations et les plans d'action ne seront pris au sérieux que si les observateurs de la Francophonie constatent que l'on va jusqu'au bout. Or, on additionne les projets et on gèle les budgets.

Depuis le dernier Sommet de Moncton, deux plans d'action sont sur la table : celui de Bamako, à la suite de la réunion sur la démocratie et l'état de droit, celui de Cotonou à la suite de la réunion des ministres de la Culture sur la diversité culturelle. Il me semble que la Francophonie n'a plus à chercher comment occuper ses temps libres !

Il faut attendre le Sommet de Beyrouth qu'il ferme la boucle de ces deux rencontres ministérielles avec une

vraie volonté politique. Demain, au Liban, on ne découvrira pas que la Francophonie conduit une action de développement basée sur la diversité culturelle. Cela fait 30 ans que l'apprentissage est commencé.

La maturité consiste peut-être à être assez sûr de soi pour faire ce pourquoi on est ensemble.

Le Sommet de Beyrouth doit décliner la Francophonie au futur. Si celle-ci ne peut pas tout faire, que les Sommets

La Francophonie doit reconnaître que la coopération entre les pays est une réalité politique

choisissent des causes précises. Si, à côté d'une déclaration sur la diversité culturelle, on ne voit pas au développement de la création

et de la diffusion des biens culturels, qui s'en occupera ? On veut contrecarrer les tentatives à l'OMC de faire de la culture une marchandise libre comme l'acier et l'automobile. Mais, n'oublions pas l'enseignement primaire et secondaire. Les mêmes tentatives, certes plus récentes, veulent transformer les produits éducatifs en produits comme les autres. Il faudra bientôt pousser le même cri d'alarme si on ne veut pas céder l'école aux marchands. Et cela se passe à l'OMC.

Tout le monde sait que 20 pays membres de la Francophonie annoncent un taux brut de scolarisation inférieur à 55 %. Ce chiffre nous interpelle. L'éducation est à la base du développement de la culture. Pourtant, à d'autres tables, à Jomtien, en 1990, et à Dakar, en 2000, les mêmes pays ont soutenu une déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, et un plan d'action pour l'année 2005. Allons-nous tomber dans la même schizophrénie du double langage, de la double attitude ?

En ce début du troisième millénaire, la vision négative et passiviste de l'Afrique doit évoluer. Ce continent est au cœur de la Francophonie de demain. Deux membres de la Francophonie sont au GS : la France et le Canada. La synergie avec la coopération au sein de la Francophonie est-elle possible au sein du plan de relance pour l'Afrique ?

Il me semble que les chances ne manquent pas pour que le Sommet de Beyrouth précise la définition du mandat politique de la Francophonie. Il s'agit de savoir où sont les priorités. C'est au moment où on élira un nouveau secrétaire général qu'il faut être clair sur la mission qu'on lui donne.

La Francophonie doit redevenir populaire et visible. On n'a des exigences que pour ceux en qui on croit.

ÉLECTIONS À CLERMONT ET À LA MALBAIE

Deux campagnes d'importance dans Charlevoix

SYLVAIN DESMEULES
Collaboration spéciale

LA MALBAIE — Deux élections retiennent l'attention dans Charlevoix. D'abord à La Malbaie, deux conseillers sortants s'affrontent pour devenir le maire de la plus grande ville de la MRC de Charlevoix. Gaston Lavoie et Jean-Luc Simard croisent le fer pour cette première élection depuis le regroupement de cinq municipalités.

Les deux estiment avoir de bonnes chances d'accéder au siège de maire, surtout depuis que le maire actuel, Louis Bergeron, a choisi de mettre un terme à sa carrière politique.

DISPONIBLE

Gaston Lavoie joue la carte de la disponibilité, lui qui jouit d'une plus grande expérience.

«Étant donné la grosseur de la ville de La Malbaie, il nous faut un maire disponible à 100% qui va pouvoir penser uniquement à faire progresser cette ville. Ce n'est pas un emploi à temps plein que je veux, mais je propose une disponibilité», dit celui qui cumule 13 ans d'expérience comme maire de l'ex-Rivière-Malbaie.



Gaston Lavoie

CONFIANCE

Pour le candidat Jean-Luc Simard, sans expérience à la mairie, il compte sur l'appui des ex-maires Bruno Simard et Jean-Pierre Desbiens, respectivement de Cap-à-l'Aigle et Sainte-Agnès, municipalités annexées à La Malbaie en 1999. «L'établissement de la structure organisationnelle est la pierre angulaire de mon programme. Il nous faut établir un lien de confiance avec les employés, dynamiser le conseil, se fixer des objectifs et tout ça va se répercuter sur le reste», a mis de l'avant le candidat Simard.



Jean-Luc Simard

CLERMONT

Il y aura finalement une élection à Clermont avec l'annonce tardive de la candidature de Mathias Dufour, quatre ans après avoir laissé son siège à l'actuel maire, Bruno Turcotte. Nous assisterons à une guerre de tranchées, en partie jouée sur le terrain.

Si M. Dufour est insatisfait du bilan de M. Turcotte, ce dernier, malgré la critique, n'hésite pas à s'en servir pour convaincre l'électorat.

«Lorsque je suis parti il y a quatre ans, je n'avais pas fait une croix sur la politique, loin de là», a dit d'entrée de jeu Mathias Dufour, fort de 14 ans de vie municipale de 1984 à 1998. M. Dufour, engagé dans la création du parc des Hautes-Gorges au cours des dernières années, n'a rien perdu de sa verve singulière, se faisant très critique envers le bilan de son adversaire: «Le maire actuel n'a pas fait de représentations très vives et très vues à la MRC. Notre maire a été très discret et pourtant, il a un rôle prépondérant à jouer dans le développement régional», a-t-il dit.



Mathias Dufour

CONTINUITÉ

Après quatre ans comme conseiller et quatre autres comme maire et brandissant son bilan du dernier mandat, Bruno Turcotte ne voit pas pourquoi les Clermontois lui tourneraient le dos.

«Je sollicite un deuxième mandat dans un esprit de continuité», dit-il, ajoutant avoir été surpris de la candidature de M. Dufour, mais bien disposé à l'affronter.

En plus du maire, les 2550 électeurs de Clermont devront choisir cinq des six conseillers alors que les 7418 voteurs de La Malbaie devront désigner quatre des neuf conseillers. Le scrutin se déroule par la poste.



Bruno Turcotte

« Le cahier Économie est relié à mon champ d'étude et ça me permet d'avoir plus d'informations pour être capable de vraiment cerner un sujet en particulier. »
Eric Lenihan

première ce soir
Auger enquête
avec Michel Auger
19 h
TQS
Une enquête palpitante sur la guerre du renseignement.
Au-delà de la fiction, la télévérité !
tqs.qc.ca
Canal 2, câble 13, Bell ExpressVu 102, Star Choice 723

Leon CE WEEK-END SEULEMENT!
UNE OFFRE INCROYABLE! PREND FIN LUNDI! HÂTEZ-VOUS!

TOUS NOS CANAPÉS SONT EN SOLDE!

OUI! TOUS NOS SOFAS SONT EN SOLDE! SOFAS DE STYLE CONTEMPORAIN, EN CUIR OU TRADITIONNEL!

AVEC UN ACHAT MINIMUM DE 750\$

Plus! NE PAYEZ RIEN POUR 12 MOIS!

SUR TOUS LES MEUBLES! SUR TOUS LES ÉLECTROMÉNAGERS! SUR TOUS LES APPAREILS ÉLECTRONIQUES!

MEUBLES, ÉLECTROMÉNAGERS ET APP. ÉLECTRONIQUES
VANIER 100, rue Chabot, à proximité des Halles Fleurs de Lys (418) 683-9600
STE-FOY Place de la Cité 2600, boul. Laurier (418) 657-6902

MEUBLES SEULEMENT
CARREFOUR LES SAULES 5150, boulevard de l'Ornière (418) 874-1077

HEURES D'OUVERTURE Lun. - mar. de 9 h à 18 h, jeu. - ven. de 9 h à 21 h, samedi de 9 h à 17 h, dimanche de 11 h à 17 h

*S.A.C. Les formes applicatives sont dues au règlement de l'achat. Dans le cas d'un mode de paiement Cif mensuel, un relevé de compte sera émis à l'acheteur après la formation de l'achat et 20 jours avant que le solde ne soit dû dans le cas d'un mode de paiement VISA. Despreux, un relevé de compte mensuel sera émis. Le paiement est en octobre 2002. Les articles sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks. Les prix, termes et conditions peuvent varier d'un magasin à l'autre. Les prix, rétroactivité ne sont pas disponibles sur certains articles. Voir en magasin pour les règlements de la livraison et des services. *Plus applicable sur les pièces critiques et les recharges, démontages. Remarque: vous ne pouvez pas retourner les marchandises de paiement. *12 mois de 12 pour cent est réservé pour les consommateurs agréés.